REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT- UNE FOI

REGION DE SAINT-LOUIS

DEPARTEMENT DE SAINT-LOUIS

ARRONDISSEMENT DE RAO

COMMUNAUTE RURALE DE FASS NGOM

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL

(PLD 2011-2016)

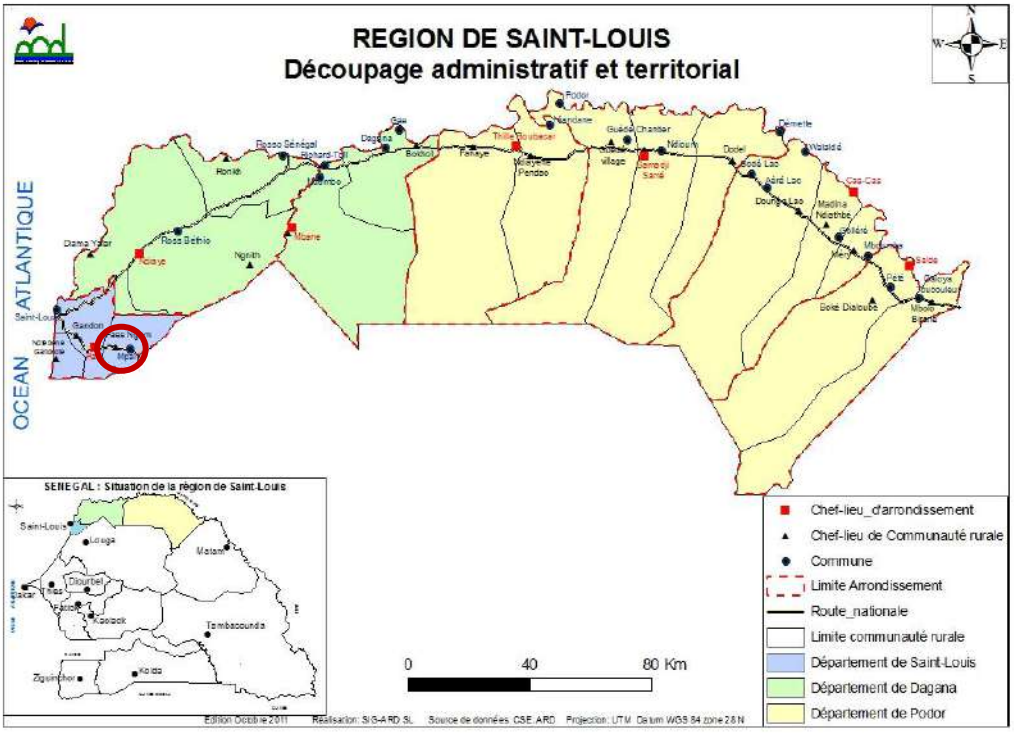


Table des matières

1- PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION GENERALE 8

DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC- 8

1– Presentation de la communauté rurale 8

1.1- présentation géographique et administrartive 11

1.3.2 les types de sol 12

1.3.3 les ressources hydrauliques 12

1.3.4 - les ressources végétales 12

1.3.5 - les ressources fauniques 12

1.4 - le milieu humain 12

1.4.1 la population 12

1.4.2 la structuration de la population 13

1.4.3 Le mouvement de la population 13

II - LES SECTEURS SOCIAUX DE BASE 13

2.1. Education 13

2.1.1. Le développement intégré de la petite enfance 13

2.1.2 . L'enseignement élémentaire 13

2.1.3 . L'enseignement Moyen 14

2.1.4 . L'enseignement Technique et la formation professionnelle 15

2.1.5 .L'enseignement arabo-coranique 15

2.1.6. L'alphabétisation 15

2.2 - La santé 15

2.3. L'hydraulique 17

III- GENRE ET PROTECTION SOCIALES DES GROUPES VULNERABLES 18

IV- ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE 18

4.1 . La protection des ressources naturelles 19

4.2. Le foncier Rural 20

4.3. La salubrité 20

V- JEUNESSE- SPORTS - CULTURE ET LOISIRS 20

5.1. La jeunesse et les sports 20

5.2. La culture et les loisirs 21

VI- ECONOMIE LOCALE 21

6.1. Historique 21

6.2. Les secteurs productifs de l'économie 21

6.2.1 L'agriculture 22

6.2.2. L'élevage 24

6.2.3 .Le commerce 25

6.2.4. L'artisanat 26

6.2.5. La péche 26

6.2.6 Le transport 26

6.2.7 . Le tourisme 27

VII- LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT LOCAL 27
7.1. Le conseil Rural 27
7.2. La dynamique des acteurs 28
IX - SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC 29
TROISIEME PARTIE : PLANIFICATION 30
I - VISION A LONG TERME 30
II- STRATEGIE A LONG TERME 30
III- PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL 36
CONCLUSION 50

MOT DU PCR

Au terme d'un processus participatif, itératif et novateur. La communauté rurale de Fass N'gom, vient de se doter de son premier PLD dans le cadre d'un partenariat entre l'ARD, le PNDL et les services techniques déconcentrés. La forte mobilisation et l'engagement de la population et du Conseil rural tout au long du processus, témoignent de notre prise de conscience collective sur l'importance d'un tel outil.

En effet, est-il bon de rappeler qu'une gouvernance locale efficace et efficiente passe d'abord par la disponibilité d'outils stratégiques et opérationnels d'aide à la prise de décisions.

A travers ce PLD, notre communauté rurale disposera d'une réelle maîtrise de son développement à travers une connaissance précise de sa situation de référence, de ses atouts (forces) et de ses contraintes (faiblesses), ainsi que des orientations stratégiques devant servir de référence pour l'ensemble des interventions sur notre territoire pour les six années à venir (2011- 2016).

Cela a été possible grâce à la mise à contribution des acteurs locaux dans la collecte d'informations, la participation aux ateliers de quartiers et communautaires qui ont été les socles de la démarche méthodologique.

Aux Chefs de quartiers, aux femmes, aux jeunes, aux OCB, aux conseillers municipaux, aux personnes ressources, Services techniques et partenaires, etc. qui ont participé au processus d'élaboration du PLD, je leur adresse mes sincères remerciements pour leur engagement sans faille.

Pour avoir réussi ce pari, je tiens à remercier tout particulièrement le PNDL, qui a permis de réaliser ce document. Un grand merci aussi à l'ARD de Saint-Louis, aux Services techniques membres du comité technique régional, qui ont proposé la démarche méthodologique, accompagné et coordonné tout le processus d'élaboration du PLD.

Ainsi le pari de la participation responsable a été largement gagné. Il reste alors celui de la mise en œuvre qui nécessite le renforcement de la dynamique citoyenne enclenchée.

Puisse Dieu, le seul bâtisseur, nous aider dans la mise en œuvre des actions définies dans le PLD et faire de notre collectivité locale un modèle dans le domaine de la bonne gouvernance et de l'efficacité dans la conduite du développement local durable.

Amine!

Le Président du Conseil rural



PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION GENERALE

I- Contexte et justification

II- Démarche méthodologique

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION GENERALE

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Etat du Sénégal a adopté une politique de décentralisation progressive et irréversible pour consacrer une plus grande efficacité dans sa volonté de réduire la pauvreté et d'impulser d'un développement local durable. La constitution consacre le caractère irréversible du processus de décentralisation auquel les autorités sénégalaises apportent périodiquement des mesures de consolidation par la création de nouvelles collectivités locales et le transfert de nouvelles générations de compétences.

Ainsi, le Gouvernement du Sénégal a procédé en 2008 à un nouveau découpage administratif institué par le décret N°2008 - 1253 du 10 Novembre 2008 qui a donné naissance à la communauté rurale de Fass Ngom, suite à l'érection M'pal, ex chef lieu de communauté rurale en commune.

En effet avec la loi 96-07 du 22 mars 1996, la planification locale et la coordination des interventions sur le territoire communautaire est devenue une compétence des collectivités locales. A ce titre, l'article 198 du Code des Collectivités Locales (CCL) dispose que « le Conseil Rural élabore le Plan de Développement Local (PLD) et donne son avis sur tous les projets de développement concernant tout ou une partie de la Communauté Rurale ».

Elaboré sur horizon temporel de six ans, le PLD est l'outil opérationnel de construction d'un projet de territoire portant sur le bien être et l'épanouissement de citoyens solidaires partageant un même territoire. A cet effet, il constitue un outil de mobilisation et de valorisation des ressources du milieu. Il a pour but ultime de réaliser un développement économique et social homogène, équilibré et harmonieusement réparti sur l'ensemble du territoire. Il doit prendre en compte en plus de l'accès à des services publics de qualité, le développement économique, la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles, l'aménagement du territoire, le renforcement des capacités des acteurs locaux et les changements climatiques.

Dans ce contexte précis et face aux attentes d'une population novice dans la gestion de son territoire, le tout nouveau conseil rural de Fass Ngom, s'est ainsi investi dans l'élaboration de son premier Plan Local de Développement (PLD) sur l'horizon 2011-2016, pour s'assurer d'une meilleure visibilité de ses options de développement local.

Ce PLD est réalisé grâce aux financements du Programme national de Développement local (PNDL), partenaire des collectivités locales (CL) du Sénégal et à l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint Louis et des Services techniques déconcentrés (STD) de la région.

Conformément au décret 96-1133 du 27 décembre 1996 définissant les modalités de mise en œuvre de la compétence « planification locale », le Conseil rural de Fass Ngom a pris la décision d'élaborer son PLD, suivant l'arrêté du PCR Numéro ……. en date du Novembre 2010 portant mise en place de la Commission Elargie de Planification (CEP).

La CEP a pour fonction essentielle de valider les différents livrables issus du processus de planification à savoir : le rapport du bilan diagnostic, le Plan d'Investissement Local (PIL), le Plan de formation et le Plan de communication. Elle est présidée par le Président du Conseil Rural (PCR), l'ARD assurant le secrétariat. La CEP est composée des présidents de commission de la CR, des coordinateurs de CIVD, des représentants des organisations faitières, des services techniques locaux et des personnes ressources.

11 - DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie adoptée s'est lancée les défis de rendre effective la participation des populations, de faciliter l'appropriation des orientations et des projets par le conseil élu et de partager à la base, un savoir faire en matière de planification locale avec les élus et acteurs locaux afin que ces derniers disposent à terme, des capacités requises pour conduire eux-mêmes l'élaboration des futurs PLD et l'auto évaluation de leurs actions de développement.

Pour l'opérationnalisation de la démarche, il est mis en place un dispositif articulé autour d'un Comité technique restreint au niveau régional et une équipe technique locale basée à au niveau local.

➥ Au niveau régional, un Comité Technique Restreint (CTR) coordonné par l'ARD, assure le pilotage du processus, d'appui-conseil et de renforcement de l'Equipe Technique Locale (ETL). Le CTR est composé d'agents de l'ARD et des STD : le Service régional de la Planification (SRP), le Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL), le Service régional du Développement communautaire (SRDC), le Service Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT), la Division Régionale de l'Hydraulique (DRH), l'Agence Régionale de la Statistique et de la Démographie (ARSD) et de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF).

Il est également chargé du recruter un Agent d'Appui sur la base de termes de référence, définit le profil des animateurs locaux et approuve leur participation sur proposition du Conseil rural. Il a aussi pour rôles de confectionner les outils de collecte, de mettre à niveau l'équipe technique locale, d'exploiter et d'analyser les données et enfin de participer aux missions de cadrage (recueil d'informations qualitatives).

Enfin, le CTR veille sur la qualité technique des sous livrables particulièrement du rapport bilan diagnostic avec l'identification des orientations et axes prioritaires d'intervention, et du PIL. Il apporte aussi son appui à l'agent d'appui dans la rédaction du PLD.

➥ Au niveau local, il est constitué une équipe technique composée d'un agent d'appui recruté pour une durée de 3 mois et de six (6) animateurs locaux (un par zone). L'agent d'appui qui en assure la coordination, est chargé de la formation et du contrôle des animateurs, la supervision de la mise en place des cadres de concertation (au niveau village et inter villageois) et la réalisation des enquêtes villages. Il transmet les questionnaires après corrections au CTR pour exploitation et analyse.

L'agent d'appui assure la collecte des données de seconde main au niveau communautaire auprès des services, des entreprises, des institutions et des organismes publics et privés dans tous les secteurs. Il est aussi chargé de l'organisation des ateliers d'identification des projets au niveau des zones avec la

collaboration des animateurs, prépare les restitutions communautaires et participe aux ateliers d'analyse et de rédaction au niveau régional.

➥ Le processus d'élaboration du PLD est articulé en huit (08) grandes étapes :

1. la préparation
2. l'atelier de lancement
3. la mise en place des cadres de concertation locaux
4. l'enquête village et l'exploitation des données
5. le cadrage
6. la rédaction et la restitution du bilan diagnostic
7. la planification
8. la finalisation du PLD et sa restitution au CR en vue de son adoption.

1- La préparation

Après la prise de la décision d'élaboration d'un PLD par le conseil rural, les activités et préalables suivants ont été satisfaits avec l'appui de l'ARD et des Services techniques :

- la mobilisation du budget auprès d'un partenaire et de la CR ;
- l'institution d'une CEP par arrêté du PCR ;
- l'élaboration des termes de référence du PLD ;
- l'identification et/ou le recrutement de l'agent d'appui ;
- la confection des outils de collecte et de traitement des données ;
- l'élaboration et l'adoption d'un chronogramme détaillé de réalisation du PLD, incluant toutes les étapes, les activités, les responsables et les moyens ;
- l'organisation de l'atelier d'habilitation.

2- L'atelier de lancement

L'atelier de lancement a eu lieu au niveau de la maison communautaire sous la présidence du Sous Préfet de l'arrondissement de Rao, en présence du PCR et du Directeur de l'ARD. Ont participé à cet atelier : les représentants des populations (Chefs de village, Imams et CVD), les organisations faitières, les partenaires au développement, les personnes ressources, les membres de la CEP, l'équipe technique chargée de l'élaboration du PLD, la presse, etc.

La journée de lancement a été un moment solennel de sensibilisation des acteurs locaux sur les enjeux de l'élaboration du PLD, de partage de la méthodologie, d'échanges et d'adoption du chrnogramme et de rappel des attentes à l'endroit des populations, des élus et membres de la CEP.

3– La mise en place des cadres de concertation locaux (CCL)

L'élaboration du PLD à Fass Ngom, a servi de prétexte pour doter la Communauté rurale (CR) de Comités villageois de Développement (CVD) et de Comités Inter-Villageois de Développement (CIVD) par zone. Au niveau communautaire, un cadre de concertation communautaire pour le développement local (CCCDL) est mis en place pour l'implication de la population et des organisations locales à la définition et à la mise en œuvre de programmes et de projets. L'élaboration du PLD a été la première opportunité de collaboration entre la CR et les cadres mis en place, qui ont participé à toutes les étapes du processus.

Dans le cadre du zonage, les zones de gestion identifiées dans le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) de la communauté rurale ont été maintenues après concertation avec le conseil rural, les services techniques et les populations. Il s'agit des zones de : Fass Ngom, Thiagnaldé, Thiagnaldé 2 et Dieri. Les objectifs visés étant :

- d'offrir aux populations la possibilité de réfléchir sur la base d'espaces maîtrisés, limités et dans lesquels elles se reconnaissent ;
- de promouvoir la solidarité et la communauté d'intérêt sur la base d'espaces regroupant un ensemble de villages unis par la proximité et par le partage des mêmes réalités écolo-géographiques, socio-économiques ou infrastructurelles.

Pour la mise en place de ces cadres, il est administré au niveau de chaque village, les outils de diagnostic tels que le diagramme de Venn et un répertoire des OCB portant la date de création, la reconnaissance juridique, nombre de membres par sexe, objectifs poursuivis, réalisations, besoins en appui. Comme produits obtenus dans le cadre de la mise en place des cadres de concertation locaux, on note un Procès verbal (PV) de l'Assemblée générale (AG) constitutive du CVD avec le bureau et les coordonnées des membres du bureau et leur niveau d'instruction et un PV de l'AG constitutive du CIVD.

4- L'enquête village et l'exploitation des données

Sur la base des outils de collecte confectionnés par le CTR, l'enquête réalisée par les animateurs locaux a porté sur :

- l'inventaire des infrastructures socio économiques et services de base existants avec des informations sur leur état, leur niveau de fréquentation, la qualité des services offerts et leur gestion ;
- les services non localisés dans le village pour lesquels il convient de préciser le lieu, la distance, la qualité des services ;
- l'inventaire des activités économiques, des potentialités et atouts (aménagements, marres, etc.), des risques et menaces et la salubrité (gestion des ordures), etc.

Le questionnaire est administré par les animateurs locaux, contrôlé et corrigé par l'agent d'appui qui le transmet à l'ARD avec les données de seconde main collectées.

5- Le cadrage

Réalisé par l'ETL et le CTR, le cadrage constitue l'innovation majeure de la démarche. C'est une immersion de deux jours du CTR pour échanger avec les différents acteurs locaux afin de cerner ce qui est derrière les données quantitatives et surtout de dresser des profils historiques pour mieux comprendre les dynamiques communautaires. Ce fut un moment fort du processus pour l'approfondissement des données et informations issues de l'exploitation des enquêtes villages et des données de seconde main. Il permet de mieux ressentir et de comprendre les contraintes, les atouts et les problématiques de développement local majeures de la CR.

Les besoins en formations sont examinés concomitamment à la recherche d'une stratégie de communication institutionnelle de la CR au plan interne comme au plan externe.

6 – L'élaboration et la restitution du bilan diagnostic

Les informations qualitatives recueillies lors de la mission de cadrage complétant celles obtenues à travers l'exploitation des données quantitatives fournies par les enquêtes village et communautaire, ont permis à l'agent d'appui sous la supervision du CTR de dresser le bilan diagnostic de la CR de Fass Ngom sous forme de rapport.

Ce bilan diagnostic est ensuite restitué à la CEP pour validation de la situation de référence, des contraintes et atouts des secteurs qui sont identifiés ainsi que la vision et les perspectives de développement pour les six années à venir.

7- La planification

Elle s'est déroulée en deux étapes:

1- L'identification des projets dans les zones, à travers des ateliers d'identification de projets organisés au niveau zonal sur une journée. Pour chaque objectif spécifique, la situation de référence de la zone est partagée et les projets jugés nécessaires sont discutés et recueillis par consensus.

A la fin de la séance, le facilitateur synthétise les résultats et précise la portée et le sens de l'exercice en insistant sur la validation réservée aux élus et ses répercussions éventuelles sur les projets présentement identifiés.

2- La sélection et la priorisation des projets par la CEP : les actions proposées au niveau zonal par les populations sont regroupées par objectif et présentées au conseil rural. Avec l'éclairage et arbitrage des services techniques et des personnes ressources et en se fondant sur ses capacités réelles, le Conseil détermine ses choix raisonnés et définitifs. Cette étape cruciale remet au conseil rural sa responsabilité entière à définir et choisir les projets retenus dans le PLD en dernier ressort.

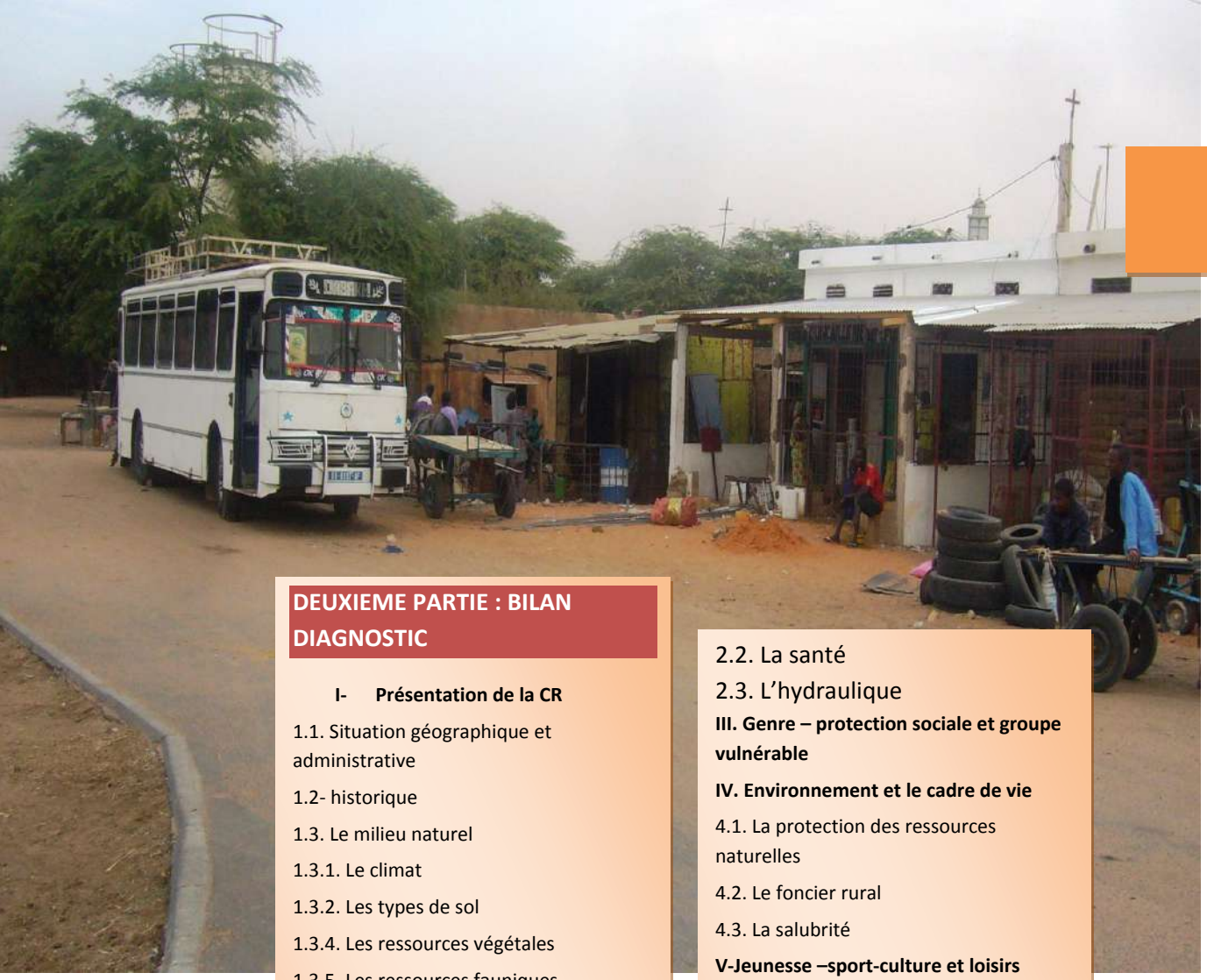
A la suite de cette étape, il est dressé le Plan d'Investissement Local qui constitue le deuxième livrable du processus d'élaboration du PLD.

8- La finalisation, adoption et approbation du PLD

Sur la base du rapport de bilan diagnostic validé et du PIL défini par le conseil rural, il est procédé à l'élaboration du premier draft du PLD par l'agent d'appui avec l'appui technique du CTR qui est ensuite restitué au conseil rural pour sa validation et son adoption.

Le document de PLD est adopté en même temps que ces annexes notamment le plan de communication et le plan de renforcement de capacités des acteurs locaux sur la base des résultats fournis par le diagnostic institutionnel.

Une fois adopté, le PLD est transmis au Sous Préfet de Rao pour approbation



DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

I- Présentation de la CR

1.1. Situation géographique et administrative

1.2- historique

1.3. Le milieu naturel

1.3.1. Le climat

1.3.2. Les types de sol

1.3.4. Les ressources végétales

1.3.5. Les ressources fauniques

1.4 .Le milieu humain

1.4.1.La population

1.4.2. La structuration de la population

1.4.3. Le mouvement de la population

II- Les secteurs sociaux de base

2.1. Education

2.1.1. La petite enfance

2.1.2. L'enseignement élémentaire

2.1.3. L'enseignement moyen

2.1.4. L'enseignement technique

2.1.5. L'enseignement arabo-coranique

2.1.6. L'alphabétisation

2.2. La santé

2.3. L'hydraulique

III. Genre – protection sociale et groupe vulnérable

IV. Environnement et le cadre de vie

4.1. La protection des ressources naturelles

4.2. Le foncier rural

4.3. La salubrité

V-Jeunesse –sport-culture et loisirs

5.1. La Jeunesse et les sports

5.2. La culture et les loisirs

VI-Economie locale

6.1. Historique

6.2. Les secteurs productifs de l'économie

6.2.1. L'agriculture

6.2.2 .L'élevage

6.2.3. Le commerce

6.2.4. L'artisanat

6.2.5. La pêche

6.2.6 .Le transport

6.2.7. Le tourisme

VII. Le secteur du développement local

7.1. Le conseil rural

7.2. La dynamique des acteurs

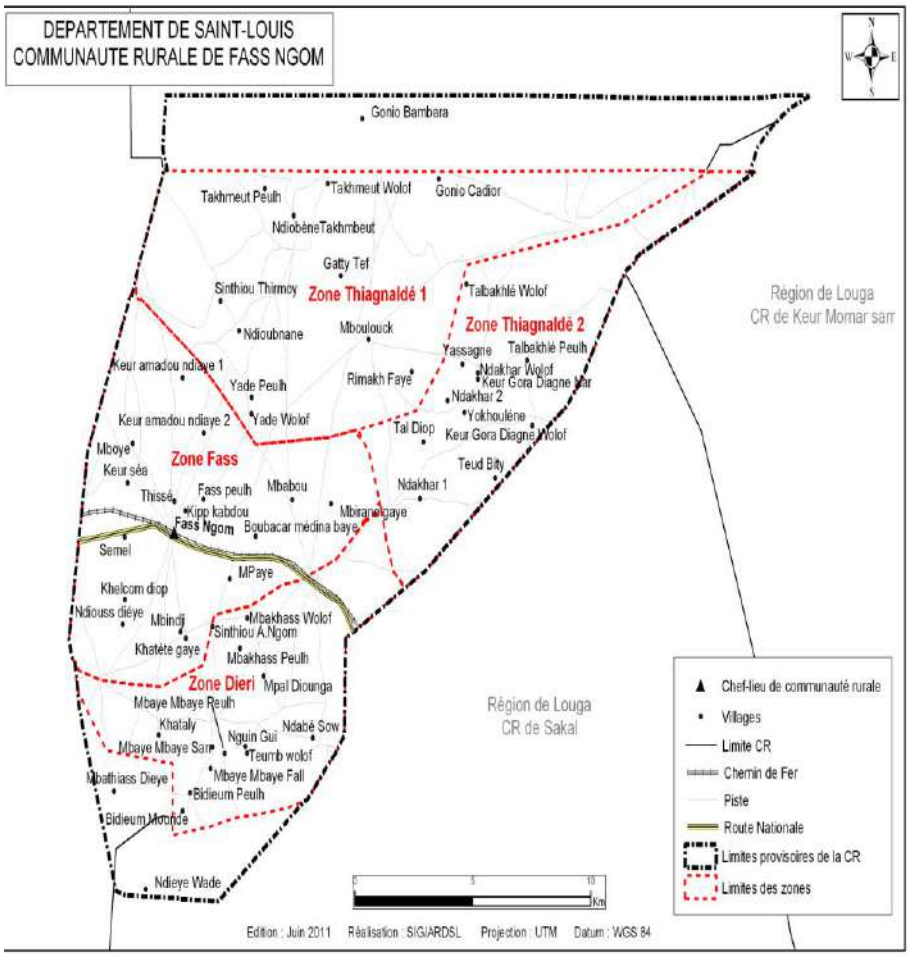
IX- Synthèse du bilan diagnostic

DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

I - PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

1.1 - Situation géographique et administrative

La communauté rurale de Fass Ngom est née du dernier découpage administratif et territorial par Décret N°2008-1253 du 10 novembre 2008 avec l'érection de Mpal en commune. Elle est située dans le département de Saint-Louis et est à cheval entre la commune de Mpal et l'arrondissement de Rao. La communauté rurale de Fass Ngom est limitée : à l'Ouest et au Sud par la communauté rurale de Gandon, à l'Est par les communautés rurales de Keur Momar Sarr et Sakal et au Nord par la commune de Mpal.



Sa population totale est estimée à 16 006 habitants environ pour une superficie de 288 km^2, soit une densité moyenne de 55hbts/Km^2. La communauté rurale de Fass Ngom est subdivisée en quatre zones et compte 55 villages officiels repartis ainsi :

- **zone de Fass avec 17 villages** : Fass NGom, Mboye, Keur Séa, Semel, Paye, Fass Peulh, Thissé, Keur Amadou N'diaye1, Keur Amadou N'diaye2, Kabdou, Boubacar Medina Baye, Khelcome, Mbindje, Mbabou, Ndiouss Dieye, Birane Gaye, Khatéte.

- **zone Dieri avec 15 villages** : Bidiam Mouride, Bidiam Peulh Mbaye-Mbaye Sarr, Mbaye-Mbaye Peulh, Mbaye-Mbaye Fall, Nguingui, Mbakhaas Wolof, Mbakhaas Peulh, Mpal Dioungue, Mbathiass Dieye, Khataly, Santhie Aly Ngom, Teumb Wolof, Dieye Wade, Ndabé Sow.

- **zone thiagnaldé2 avec 11 villages** : Teud-Bity, Ndakhar1, Ndakhar2, Ndakhar Wolof, Talbakhlé Wolof, Talbakhlé Peulh, Tal Diop, Youkhouléne, Yassagne, Keur Gora Diagne Nar, Keur Gora Diagne Wolof.

- **zone thiagnaldé1 avec 12 villages** : Yade Peulh, Ndioupnane, Gaty Téef, Ndiobéne Takhbeut, Yade Wolof, Sinthie Thirmoye, Takhbeut Wolof, Mbouloucкh, Riback Faye, Takhbeut Peulh, Gonio Cadior, Gonio Bambara.

1.2 - Historique

Fass NGom, un ancien petit village connu sous le nom de kipp kabdou pendant l'époque coloniale, fût fondé vers 1940 par le guide spirituel El hadji Mame Rawane NGOM. Le marabout s'implanta à

Fass où il y aménagea un jardin appelé « toolou sokhame». Le saint homme y cultiva diverses variétés comme la patate, le manioc, le niebé.ect. C'est un lieu de culte où il psalmodiait toujours le coran avec ses talibés ou « ndongo ».

Ainsi, la grande mosquée d'El hadj Rawane fut construite en de 1951. Dès lors le village de Fass Ngom ne cesse de s'agrandir jusqu'à être aujourd'hui le chef lieu de la communauté rurale. Il a connu 4 chefs de villages.

Tableau n º 1 : Evolution de la situation pluviométrique de 2001à 2010

Années	Hauteur d'eau	Nbre jour de pluie
2001	258 ,5	23
2002	184,8	21
2003	218,5	27
2004	145,5	18
2005	288,5	18
2006	280	19
2007	303	23
2008	289	27
2009	273,7	21
2010	569	29

Source : CADL/SL

1.3 - Le milieu naturel

1.3.1 Le climat

Le climat est de type sahélien avec une alternance entre une saison de pluie de juillet à octobre et une saison sèche d'octobre à juin. La pluviométrie varie entre 184 et 560 mm (2001-2010) avec une température moyenne de 35°.

1.3.2 Les types de sol

Différentes ressources pédologiques sont recensées dans la CR. La typologie des sols laisse entrevoir : les sols Dior ou sols ferrugineux tropicaux lessivés qui représentent 80%, les sols Deck ou sols ferrugineux tropicaux non lessives 5% et les sols Deck-Dior 15%.

1.3.3 Les ressources hydrauliques

- **Les eaux souterraines :** Les eaux souterraines présentent un contraste entre la zone Thiagnaldé et celle du Diéri. Les eaux souterraines sont très salées dans le Thiagnaldé. Ce qui hypothèque l'accès à l'eau surtout celle utilisée pour les besoins du maraichage et de l'élevage. Toutefois elles sont douces dans les zones de Dieri et Fass.

- **les eaux de surface :** elles sont constituées en majorité par les cours d'eau et les mares temporaires avec une durée d'existence d'environ 3 mois. Ces dernières servent de source d'abreuvement pour le cheptel.

1.3.4 Les ressources végétales

Les ressources végétales connaissent une situation de décadence dans la CR. Elles sont moyennes au nord avec la présence des épines et très dispersées ailleurs. On en note l'existence de quelques arbustes : ce sont les « soump », « cheung », « werack », « loro » etc. Cette déforestation mérite d'être prise au sérieux sur toute l'étendue de la CR.

1.3.5 Les ressources fauniques

Les ressources fauniques ne sont pas abondantes du fait de la disparition de certaines espèces végétales et l'absence de cours d'eaux pérennes pouvant attitrer les espèces animales. On note la présence de quelques lièvres dans le Dieri et des phacochères dans le Thiagnaldé.

1.4 - le milieu humain

1.4.1 La population

La CR compte environ 16 006 habitants selon le recensement administratif de 2009. Avec une superficie de 288 km^2, sa densité est 55hbts/km^2. Nb : répartition des établissements humains (carte des établissements humains et leur densité).

Tableau 2 : Répartition par âge et par sexe de la population de la CR de Fass Ngom

Age/Sexe	Enfants 0 -14 ans	Jeunes 15-35 ans	Adultes 36-59 ans	Ainés + de 60 ans	Total
Homme	3974	2604	1276	527	**8 381**
Femme	3666	2544	1136	279	**7625**
Total	**7640**	**5148**	**2412**	**806**	**16 006**
pourcentage	**48**	**32**	**15**	**5**	**100**

Source : enquête ménage 2011 ARD SL

1.4.2 La structuration de la population

La CR de Fass Ngom est caractérisée par l'extrême jeunesse de sa population. Les moins de 15 ans représentent une proportion de 48%. Ils sont respectivement suivi des jeunes 32%, des adultes (15%) et des personnes du troisième âge, c'est-à-dire les 60 ans et plus
(5%).

L'extrême jeunesse de la population interpelle les autorités locales de l'ampleur des besoins en matière de services sociaux de base et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de la population active.

Le rapport homme/femme donne un léger avantage des hommes avec une proportion de 52% contre 48%. Ce qui est l'inverse de la situation du rapport de masculinité aux niveaux régional et national qui montre une prédominance des femmes sur les hommes.

1.4.3 Le mouvement de la population

La sécheresse a eu des répercussions négatives sur les conditions de production. Cette situation a poussé les populations de Fass Ngom à migrer vers des cieux plus propices à offrir des opportunités d'emplois pour les jeunes. Ces migrations à l'intérieur du pays ont généralement comme destinations les grandes capitales régionales comme : Dakar, Saint-Louis, Kaolack et Thiès. Alors que l'émigration concerne la République Islamique de Mauritanie, l'Italie, la France etc.

II- LES SECTEURS SOCIAUX DE BASE

2.1 - Éducation

2.1.1 La Petite Enfance

Le Développement Intégré de la Petite Enfance n'est pas bien fourni dans la CR de Fass Ngom. Une seule case des Tout Petits couvre les 55 villages de la CR, d'où un taux d'accessibilité très faible de 0,03%. Cette infrastructure d'accueil du préscolaire ne respecte guère les trois niveaux prescrits à savoir la petite section, la moyenne section et la grande section mais les confond dans une seule et même section. L'effectif total de 55 élèves de la classe est réparti entre 24 garçons et 21 filles, soit un taux de préscolarisation de 56% pour les garçons contre 44% pour les filles. L'école est branchée au réseau d'eau potable, à l'électricité et dispose d'un mur de clôture. Toutefois, les enfants sont exposés à de multiples dangers à cause de la proximité de l'école avec la route nationale.

2.1.2 L'enseignement élémentaire

L'enseignement élémentaire accueille les enfants de 6 à 14 ans. La communauté rurale compte 39 écoles publiques dont 3 à cycle complet, il s'agit de celles de Fass NGom, takhbeut wolof et keur séa Mboye.

Tableau 3 : Taux d'accès à l'élémentaire (rayon 5 km) (Il serait intéressant d'appréhender l'accès en faisant le ratio population d'enfants scolarisée et population scolarisable).

écoles	Total des villages	villages ayant accès	taux d'accès des villages
39	**55**	***52***	***95%***

D'une manière générale, l'accès à l'élémentaire est assez satisfaisant avec un taux d'accès d'environ 95%. Les 39 écoles élémentaires de la CR de Fass Ngom totalisent un effectif scolaire de 2788 élèves répartis entre 1382 filles et 1406 garçons.

Le ratio élève/classe est très acceptable. Il est en moyenne de 11 élèves par classe. Ainsi on peut en déduire qu'il n'y a pas d'urgence à construire de nouvelles écoles.

Tableau 4 : Les commodités dans les écoles élémentaires de la CR

Nombre écoles dans la CR	Nombre écoles sans					
	Latrines	Clôture	Eau	Electricité	Bloc administratif	Plant-arbre
39	20	32	29	36	37	30

Source : enquête ménage 2011 ARD SL

La qualité des ouvrages annexes est loin d'être satisfaisante. Plus du tiers des écoles n'ont pas accès à ces ouvrages annexes. En plus, les besoins en tables-bancs et en manuels scolaires sont réels. Il est constaté un gap de 66 salles de classes dont 47 abris-provisoires à remplacer et 162 tables bancs. Le ratio élève/livre est de 1 livre par élève.

L'environnement scolaire mérite une considération beaucoup plus accrue de la part des autorités scolaires et acteurs de l'école. Sur un total de 39 écoles, seules 11 ont prévu un dispositif de lave-mains à la sortie des toilettes et un système de collecte et de traitement des ordures, soit un taux de 29%. Sous ce rapport, les élèves et les enseignants sont exposés à des risques de santé et de sécurité.

L'éducation reste le parent pauvre des investissements du Conseil rural. Malgré ces conditions d'études peu enviables, le taux de réussite à l'entrée en sixième est de 95%.

Tableau 5 : APE et CGE des écoles de la CR

Nb écoles	Association des parents d'élèves(APE)			Comités de gestion(CGE)		
	Nb APE Fonct	Nb APE non Fonct	Nb total APE	Nb CGE Fonct	Nb CGE non Fonct	Nb total CGE
39	24	15	39	25	14	39

Source : enquête ménage 2011 ARD SL

A la lumière du tableau, on constate que beaucoup d'APE et de CGE ne sont pas fonctionnelles. Cela a pour conséquences, le manque d'entretien des écoles et les difficultés d'inscrire des enfants au CI.

2.1.3 L'enseignement moyen

La CR ne compte qu'un seul CEM qui polarise les 55 villages de la CR. Cependant, seuls 25 villages ont réellement accès à cet ordre d'enseignement. Le taux d'accès est de 45,45%. En effet, la zone de Thiagnalde 1 & Thiagnalde 2 sont les plus moins desservis à cause de leur enclavement par rapport au lieu d'implantation du CEM. L'effectif total du CEM est 327 repartis en 152 filles et 175 garçons soit un rapport fille/garçon de 0,9%.
Il faut noter que ce rapport fille/garçon diminue au fur et à mesure que l'on avance dans le cycle des études. Cet état de fait serait lié à l'abandon de filles qui tourne autour de 0,3 % en classe de 4eme.

Le CEM ne dispose pas encore d'un cycle complet. Il y a 6 salles de classes pour 6 cours repartis en sixième, cinquième et quatrième. Le ratio élève/classe est de 55 et celui élève /livre est de 1. Concernant les commodités, seul le réseau l'AEP n'est pas accessible.
Concernant la gestion, l'établissement compte un Comité de Gestion et d'Entretien et une APE fonctionnels et très dynamiques.

2.1.4 L'enseignement technique et formation professionnelle

Les structures de formation technique et professionnelle sont inexistantes dans la CR. Toutefois, la main d'œuvre locale existe et est constituée de menuisiers, de maçons, de tailleurs et d'électriciens. Leurs ateliers constituent cependant de véritables lieux d'apprentissage. La CR souhaiterait avoir un centre de formation polyvalent dans le moyen terme.

2.1.5 L'enseignement arabo-coranique

La CR compte au total 39 daaras avec un effectif total d'environ 3000 talibés. Ces derniers bénéficient de l'appui du programme USAID/EDB.

2.1.5 L'alphabétisation

L'alphabétisation dans les langues nationales enregistre une très forte demande dans la CR.

Forces	Faibles
- bonne dynamique organisationnelle : - existence d'APE dynamiques - Existence de comité de gestion fonctionnel - Existence d'un comité local de l'éducation et de la formation - Personnel motivé - Existence de partenaires (le Partenariat intervient dans la zone)	- Environnement scolaire difficile - nombre d'abris provisoires relativement important - Insuffisance de salles de classes - Insuffisance de tables bancs - Insuffisance d'infrastructures scolaires pour Moyen - problème de maintien des enfants à l'école du à une réticence des parents - problème de maintien des filles au delà de la classe de 5^{e} au CEM - Taux d'abandon et de redoublement important après l'élémentaire

2.2 - Santé

La CR compte 1 poste de santé non encore fonctionnel et 13 cases de santé reparties dans les 4 zones. Les cases de santé offrent des services de santé de premiers soins, et 10 parmi elles sont fonctionnelles, il s'agit des cases de : Takhmbeut wolof, Ndioupnane, Fass NGom, Ndakhar, Teud Bitti, Ndabé, Gogno Cadior, Mbaye -Mbaye Sarr, Khelcome et Ndieye Wade.
En cas d'urgence, les malades sont référés aux postes de santé de Mpal et Rao qui ne sont pas très éloignés de la CR.

Les populations de Thiagnaldé 1 et Thiagnaldé 2 à cause de leur enclavement, ont un accès difficile en matière de santé avec respectivement de faibles taux de couverture de 8,33% et 18%.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le poste de sante serait opérationnel, le taux d'accès serait de 33% (17/55 villages), soit une population de 5315hbts. Rapporté aux normes OMS (10 000hbts/1 poste), la situation de la couverture sanitaire restera toujours chaotique dans la CR (16000hbts/1 poste).

Partenaires	Date d'intervention	Domaines d'intervention	Réalisations
PLAN Sénégal	1984	Santé, éducation, formation	cases de santé, dotation de médicaments, de matériel et d'aliments complémentaires, motivation des ECS et Relais, formation
RADI	2002	Santé, éducation, formation	cases de santé.
PNDL	2007	Santé	consultations médicales gratuites, dépistages volontaires au VIH, causeries sur santé communautaire, investissements humains
UDF(union pour le développement de Fass)	-	Services sociaux de base et développement économique, renforcement capacités	case de santé
PRP	2007	Lutte conter la pauvreté	Case de santé

Le poste de santé n'est pas encore opérationnel à cause du manque de personnel. Pour chaque case de santé, il y'a un ASC et une matrone. Toutefois, dans les cases où intervient l'ONG PLAN, ce personnel précité est épaulé par un Educateur Communautaire de Santé (ECS) et un Relais communautaire qui ont bénéficié d'un certain nombre de formations. Ce personnel communautaire qui assure le fonctionnement des cases de santé, travaille sous la supervision de l'infirmier chef de poste Mpal.

Le poste de santé nouvellement construit reste encore non équipé. Les 10 cases de santé fonctionnelles disposent d'un équipement composé de matériel médical de premiers soins, des tables

et chaises acquises dans le cadre du partenariat avec l'ONG PLAN, excepté la case de santé Talbakhlé financée par le PRP. Force est de noter l'indisponibilité du matériel de démonstration culinaire dans les cases utilisé à des fins d'éducation nutritionnelle.

Le poste de santé et la maternité contrairement aux cases de santé, disposent de toutes les commodités à savoir : eau, électricité, logement ICP et sage femme, clôture et latrines. Quant aux cases de santé, elles n'ont que des latrines, les autres commodités étant absentes.

Le tableau de bord du plan épidémiologique du personnel soignant révèle que les maladies les plus récurrentes sont les diarrhées, les vomissements qui touchent surtout les enfants et les femmes et les infections respiratoires aigus. On peut y ajouter dans une moindre mesure, les maladies cardio-vasculaires. Force est de constater que le paludisme a connu un recul certain grâce aux efforts fournis par le gouvernement. Le taux de prévalence du VIH/ SIDA de la CR est très faible.

La gestion des cases de santé est assez satisfaisante. Sur les treize cases, les dix fonctionnels ont des comités de gestion très dynamiques. On note aussi une existence d'un réseau de relais communautaires qui développent beaucoup d'initiatives en matière de santé communautaire.
La gestion financière des comités de gestion des cases reste transparente et les ressources financières varient en fonction du nombre de villages polarisés. A titre illustratif, les cases de santé de Fass et de Teud-biti affichent une bonne santé financière avec des rentrées bimestrielles pouvant atteindre 45 000 FCFA à 60 000 FCFA.

Faiblesses/Contraintes	Forces
- Non fonctionnalité de l'unique poste de santé - Manque d'ambulance - Faible taux d'accès dans les zones de Thiagnaldé 1 & Thiagnaldé 2 - Manque motivation du personnel communautaire des cases de santé - Cadre peu propice des cases santé - faible fréquentation des cases de santé - Enclavement de certaines zones (Thiagnaldé 1 &2)	- Proximité avec centres urbains (Rao, Mpal, St louis) - Partenaires relativement dynamiques - Existence d'OCB dynamiques dans le secteur - Détermination des femmes à disposer d'infrastructures sanitaires appropriées

2.3 - hydraulique

L'alimentation en eau au niveau de Fass Ngom se fait à partir du forage de Ndiock Sall (région de Louga) et celui de Ndogaltégiel géré par la SDE. Cependant, malgré l'extension du réseau vers les zones de Thiagnaldé, des efforts restent à faire pour offrir aux populations de la CR une eau potable de qualité et en permanence.

Nb total village	nb village ayant accès	Pop total	pop ayant accès	% village ayant accès	% pop ayant accès
55	**47**	**16006**	**14 187**	**85.45%**	**89%**

L'accès à l'eau potable est satisfaisant au niveau de la CR avec 100% d'accès pour les zones de Fass et Thiagnaldé 2 et 97% pour Thiagnaldé 1. Cependant, la zone Dieri (zone aride) nécessite une attention particulière de la part des autorités puisque le taux d'accès est seulement de 55% avoisinant celui de ta région qui est à 56 %.

Le Château d'eau de Talbakhlé wolof (Thiagnaldé 2) dessert 21 villages tous localisés dans les 2 zones de Thiagnaldé 1 & Thiagnaldé 2 ; il est en bon état et ses sources d'approvisionnement sont Ndogaltégiel et le Forage Ndiock Sall (MD à reformuler).
L'eau desservie aux usagers des forages est de bonne qualité puisque sur toute l'étendue du territoire communautaire, elle ne présente aucun risque de maladie hydrique. Néanmoins, les populations trouvent le coût de l'eau excessif bien que la bassine est à 20 F CFA.

Les Bornes Fontaines Publiques (BFP) localisées dans les zones de Thiagnaldé 1 & Thiagnaldé 2 sont gérés par des comités de gestion dynamiques mais dans la zone de Fass, ce sont des particuliers volontaires qui se chargent de la gestion des BFP.
Les comités de gestion de Thiagnaldé ont bénéficié d'un renforcement des capacités en gestion par Plan Sénégal.

Faiblesses / Contraintes	Forces / opportunité
- Faible couverture réseau ne facilitant pas les branchements particuliers alors qu'il a une forte demande - Difficultés d'accès dans la zone du Dieri - Hameaux non desservis	- Couverture d'une bonne partie de la CR - Coupures d'eau rares - Présence d'infrastructures hydrauliques relativement importantes

III- GENRE ET PROTECTION SOCIALE DES GROUPES VULNÉRABLES

Cette nouvelle collectivité locale qui subit intensément l'influence de la cité religieuse de Mpal, n'a pas encore une véritable politique axée sur le genre. Le genre demeure le parent pauvre de ses interventions.
A ce propos, il faut noter que l'accès des femmes à la terre est encore problématique puisqu'elles se partagent de petits lopins de terres Elles s'activent également dans l'élevage de petits ruminants vendus à l'occasion de fêtes religieuses ou familiales pour subvenir à des besoins élémentaires.

L'absence de ligne de crédits au profit des groupes vulnérables, en l'occurrence les femmes, les jeunes et les handicapés ne milite pas à leur promotion et autonomisation économique en vue d'un développement inclusif. Les groupes vulnérables sont mal organisées particulièrement les (PH) personnes vivant avec un handicapes.

De nos jours, la CR n'a pas encore adopté une politique locale de protection sociale des groupes vulnérables qui sont confrontés à d'énormes contraintes dont entre autres on peut retenir :

- Le manque d'appui de la communauté rurale à cause de la faiblesse de ses moyens ;
- Le manque d'organisations dynamiques des groupes vulnérables notamment les handicapés ;
- L'inexistence de partenaires ciblant les groupes vulnérables.

IV - ENVIRONNEMENT ET LE CADRE VIE

4.1 - la protection des ressources naturelles

Les ressources naturelles dans la CR de Fass NGom sont fortement dépendantes à la situation éco géographique de la région de Saint-Louis. La comparaison entre le potentiel actuel en ressources naturelles et celui dans un passé récent, montre une nette baisse et corrélativement une disparition de certaines espèces fauniques et espèces végétales comme le Combretum glutinosum (Rat), Capparis tomentosa (Keren), Boscia senegalensis (Ndiandam), Sterculia setigera(Mbep), Chrysobalanus orbicularis (Rad) etc. .

Cette dégradation avancée de la flore va occasionner une perte vertigineuse au niveau de la CR. Ainsi, les animaux sauvages vont trouver refuge dans des zones où la végétation est plus dense.
Les ressources hydriques et édaphiques sont aussi fortement empiétées ; on remarque un tarissement des eaux de surface telles que les mares de Maa Fall, Thiagnaldé, Soccam, Sarba Yaram, Dëg Maar, Wathe Ndë, etc. En effet, les quelques mares qui existent encore, se rétrécissent et ne durent qu'au plus 3 mois après les dernières pluies compte tenu de l'ensablement et de la baisse pluviométrique constatée ces dernières années.

Pour les ressources édaphiques (les terres) ; elles sont caractérisées par une baisse de leurs productivités, soumises à des érosions éoliennes qui emportent les sables sous l'effet des vents qui dénude les sols propices à l'agriculture sous pluie. Ainsi, le rendement agricole et l'espace pâturage enregistrent un recul notoire et sont en décadence.

La pharmacopée a aussi était de par le passé une richesse de Fass Ngom comme l'affirme l'adage : « *Si tu cherches une herbe ou une plante pharmacopique et que tu n'en trouves pas chez toi, il faut se rendre à Fass Ngom et si tu n'en trouvais pas la bas, inutile d'aller ailleurs car tu n'en verras pas* ».
Pour dire que Fass regorgeait d'une très riche variété d'espèces végétales qui malheureusement avec l'action de l'homme sur la nature, a progressivement diminué voire disparu.

En outre, l'intervention des partenaires au développement bien que récente pour l'essentiel, ouvre bien des perspectives de développement en matière de Gestion des Ressources naturelles et de l'environnement par la création de bois villageois, de bois d'écoles, la promotion de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) et l'introduction des technologies agro forestières adaptées. La valorisation des déchets organiques trouve aussi matière avec la création des fosses compostées et la dotation en petit matériel aux OCB et AIVD dynamiques.

Forces	Faiblesses
- Une prise de conscience de plus en plus grande en matière de protection des ressources naturelles notamment dans le Dieri - Réussite des expériences d'introduction des technologies forestières dans le Dieri qui peuvent servir d'exemple - zones pas encore atteinte par la langue salée	- Zone de transition pour les pasteurs « émondeurs » en provenance du Nord - Absence de pépinières en régies communautaires - Zone soumise aux érosions notamment éolienne

Opportunités	Menaces
- Présence de partenaires au développement en GRNE - Présence des services techniques (Eaux et Forêts, élevage au niveau arrondissement - Proximité de la grande pépinière régionale forestière de Dakar Bango	- Absence de structures locales en charge de l'assainissement et de la gestion des ordures - Recrudescence des feux de brousse dans les Thiagnaldé (1 & 2) - Existence de pratiques de carbonisation et de coupes inappropriées - Absence de règles locales en GRN (Code local)

4.2 Le foncier rural

La gestion foncière qui revient à la commission domaniale la CR, ne donne pas entière satisfaction aux populations qui estiment que les procédures d'affectation ou de désaffectation de terres, demeurent encore est très lentes ; elles sont souvent mal comprise et non respectées.

En plus de cette lenteur, il faut remarquer une difficile cohabitation entre éleveurs et agriculteurs ou entre exploitants et populations autochtones qui se traduit sous forme de conflits dans l'occupation et l'utilisation de l'espace. Les zones d'habitat, de pâturage, les chemins de parcours du bétail ainsi que les espaces cultivés ne sont pas rigoureusement respectés.

Pourtant la CR dispose d'un POAS qui définit clairement les espaces pastoraux ou agricoles mais reste inappliqué à ce jour. En plus de ces difficultés, il s'y ajoute le problème de matérialisation des limites géographiques de la nouvelle CR.

4.3 - La salubrité

La salubrité constitue une sérieuse entrave dans la CR de Fass Ngom. En effet, les ordures ménagères jonchent les rues et ruelles des gros villages de la CR et les dépotoirs sauvages prolifèrent. Cependant, des initiatives semblent être prises dans certains villages.
C'est le cas de la zone de Fass où le CIVD est entrain de démarcher avec l'OCB UDF (union pour le développement de Fass) pour apporter des solutions idoines à cet épineux problème d'insalubrité.

V - JEUNESSE, SPORTS, CULTURE ET LOISIRS

5.1 - La jeunesse et les sports

Avec une population constituée en majorité de jeunes de moins de 20 ans (60 %), la CR fait face à lune très forte demande sociale particulièrement dans les domaines de l'emploi, des sport, de la culture et les loisirs.

La formation professionnelle des jeunes se pose avec acuité puisqu'il n'existe aucune structure d'accueil sur tout le territoire de la CR. Quelques ateliers accueillent les jeunes pour l'apprentissage aux métiers artisanaux.

La seule alternative au chômage chronique des jeunes reste l'exode rural qui demeure la seule voix de salut. Le déplacement des forces vives de la localité vers d'autres contrées n'est pas enclin à un développement économique et social endogène et autocentré.

La CR souffre aussi d'un manque cruel d'infrastructures socio sportives. Il n'existe qu'une seule ASC reconnue et plus d'une trentaine évoluant dans l'informel. Ces associations pratiquent essentiellement le football avec des tournois inter-villageois organisés pendant les vacances scolaires et lors des grands évènements culturels organisés dans les villages.

Malgré le nombre important d'ASC, il n'existe pas dans la CR de terrains réglementaires, il est enregistré seulement deux terrains non aménagés à Fass et à Paye.
En somme l'édification d'infrastructures sportives reste un chantier ouvert pour les autorités locales afin que les jeunes puissent s'épanouir davantage.

La lutte traditionnelle commence à prendre son envol avec l'organisation de séances à Fass et autres villages, mais elle est plus ou moins handicapée par l'absence d'arène locale.

L'état des lieux du secteur du sport a permis de recenser le stock d'infrastructurel suivant :

disciplines	Football	Lutte	Arts martiaux
Clubs ou ASC	1 ASC Fass et une trentaine d'équipes évoluant dans les villages	1 Ecurie Takkussan Baye Gaindé	2 clubs de taekwondo (un évolue dans les locaux de la Cr te l'autre dans un dahara
Infrastructures	2 terrains de foot non clôturés à Fass et Paye, les autres équipes jouant dans des zones aménagées appartenant à autrui	Pas d'arène, discipline pratiquée dans des terrains vagues aménagés	Pas de salles proprement dites
Organisation	ASC Fass évoluant dans la zone ORCAV Les autres équipes réparties en 2 zones internes de la communauté rurale : zone Thiagnaldé (12 équipes) et zone Diéri (8 à 10 équipes)	Regroupements et séances d'entrainement dirigés par le chef de fil de l'écurie	Entrainement 4 jours par semaine, Inscription 3000 et mensualité 2000f
Compétitions	8 coupes ODECAV et finaliste en 2010 pour ASC Fass Coupes de zones pour les autres équipes organisées durant les vacances	Au moment des grandes fêtes, journées culturelles ou dans les environs de la CR	Pas de compétition
Pratiquants	les cadets : hommes de 14 à 16 ans les séniors : hommes de 16 ans et plus 30 personnes par catégories	Plus de 15 lutteurs	5 pratiquants pour le club qui est à la Cr et 30 pour celui qui est au dahara
Reconnaissance juridique	Seule l'ASC Fass est reconnue	Pas de reconnaissance juridique	Pas de reconnaissance juridique
Popularité	Forte	Forte	Faible comparé aux autres disciplines
Encadrement	Encadrement local	Le chef de fil de l'écurie	Maitre (3eme dan)

Les contraintes du sous-secteur de la Jeunesse et des Sports sont :

- l'absence d'infrastructures sportives ;
- l'absence d'infrastructures socioculturelles ;
- l'insuffisance de l'encadrement.

5.2 : la culture et les loisirs

Fass, cité religieuse par excellence portant l'empreinte du saint homme, el hadji Rawane Ngom, accueille une ziarra tous les ans. En dehors de cette organisation annuelle, des veillées cultuelles sont organisés par les fideles du marabout.

On y trouve une troupe théâtrale de l'ASC Fass et un orchestre arabe qui ne fonctionne plus depuis les années 90.

A coté de ces organisations, existent d'autres sites religieux et historiques : puits, grande mosquée de Fass construite par Mame Rawane, Zawiya Mame Rawane, site de prière lors des fêtes religieuses (Tabaski et Korité).
Du fait de son caractère religieux, les loisirs sont mal perçus dans la CR. Il est pratiqué seulement les jeux de cartes et quelques fois l'organisation de danse « sabars » durant les grands événements. Les loisirs souffrent d'un manque cruel d'infrastructures.

VI - ÉCONOMIE LOCALE

6.1 - Historique

L'économie locale de la communauté rurale de Fass est essentiellement agricole. On y trouve l'agriculture sous pluie pratiquée durant l'hivernage et le maraichage dans le Dieri et le thiagnaldé1 pendant la saison sèche. Il faut signaler que cette activité agricole repose sur un élevage peu intensif.

Selon les résultats révélés par les enquêtes villages, l'économie de la communauté rurale a connu trois périodes phares :

- **D'abord avant 1970 :** l'économie locale était marquée par l'abondance et la sécurité alimentaire. Cette période était caractérisée par une économie fortement basée sur l'agriculture pluviale avec des rendements très élevés (mil, arachide, niébé, bissap, etc.). La pluviométrie était abondante et régulière.

Ainsi, les secteurs comme l'agriculture et l'élevage étaient fortement productifs. La commercialisation était facile avec la traite de l'arachide. Avec l'appui de l'animation rurale très dynamique, les revenus tirés de la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt étaient abondantes. Ce qui se traduisait par un faible exode rural dans la CR.

- **Ensuite de 1970 - 1984 :** cette période était marquée par une diversification des activités économiques notamment l'introduction du maraichage. C'était la période ou l'économie locale a montré toutes ses limites.

Elle est caractérisée par une baisse considérable de la pluviométrie et des rendements avec l'arrivé de la sécheresse en 1970, la disparition de l'animation rurale et une dégradation de l'environnement.

- **A partir de 1984**, on assiste à une économie remodelée et palliative avec la réintroduction du maraichage avec l'appui d'un partenaire, le Plan International. Cette troisième période est marquée par une pluviométrie de plus en plus irrégulière, un recul et une disparition progressive de la traite de l'arachide.

C'est aussi la période d'émergence de nouveaux secteurs comme le commerce et l'artisanat. La pratique du commerce et de l'élevage est beaucoup plus développée. L'agriculture irriguée avait aussi vu le jour de même que l'exode progressif des populations.

6.2 - Les secteurs productifs de l'économie

6.2.1 L'agriculture

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie de la CR. C'est une activité qui touche plus de 80% de la population et elle est pratiquée sous deux formes : les cultures pluviales et les cultures irriguées.

L'agriculture pluviale**,** plus pratiquée dans la partie Diéri de la CR est en net recul à cause, entre autres, de la baisse de la pluviométrie, de l'accès difficile aux intrants agricoles et les difficultés de commercialisation de la production. Les cultures pluviales sont constituées principalement de l'arachide, du mil, du Niébé, du Bissap, et de la pastèque.

Le maraichage qui a fait son apparition depuis 1984 grâce à l'appui de Plan Sénégal, concerne l'oignon, la tomate, le gombo, l'aubergine. Le maraichage n'est pratiqué que dans quelques localités (Mbathiass dieye, Mbaye-mbaye fall, Khataly, Mbaye-mbaye sarr, Ndieye wade, Gonio Bambara, Gonio Cadior, Takh mbeut wolof, GATTY Tef, Thirmoye, Ndioupnane) et s'alimente à partir des eaux de puits et une partie de la vallée de Ndialaklhar. Cependant, les maraichers n'ont aucune formation.

L'agriculture peut aussi compter sur un potentiel hydrologique important avec notamment les eaux de surface constituées du fleuve Sénégal, de défluents, de nombreux marigots et des mares. Dans certaines zones comme le Dieri, les agriculteurs utilisent les puits pour mener leurs activités maraîchères.

Aussi, il n'existe pas d'aménagements hydro agricoles modernes, ni de système moderne d'irrigation avec stations de pompage et réseaux primaires.

En ce qui concerne les intrants agricoles, malgré la dotation en semences pour les cultures pluviales que fournit l'Etat chaque année, les paysans n'arrivent toujours pas à couvrir leurs besoins.

Pour les activités maraîchères, les producteurs s'approvisionnent essentiellement sur le marché malgré les réelles difficultés notées. Ces difficultés d'accès aux intrants agricoles s'expliquent, entre autres, par le faible dynamisme organisationnel des producteurs. En effet, il existe une seule structure fédérative pour producteurs, il s'agit du CLCOP, hérité de l'ancienne CR de Mpal et qui se trouve être dans une profonde léthargie. Ce CLCOP a été mis en place avec l'appui du PSAOP. Son objectif

principal est de contribuer au renforcement des capacités des producteurs en organisation et l'appui à l'accès aux infrastructures mais il est limité par la faiblesse de ses moyens en particulier financiers.

Par ailleurs, la production reste insuffisante et varie d'année en année et selon les spéculations. Ainsi, les problèmes de l'agriculture sont entre autres : obtention de semences et d'intrants en qualité et en quantités suffisantes, la dégradation des sols particulièrement dans le Diéri, les rendements et productions de plus en plus faibles.

S'agissant de la commercialisation, une bonne partie de la production est écoulée au marché hebdomadaire de Mpal. Cependant, avec l'impraticabilité des pistes de production, les paysans éprouvent d'énormes difficultés pour acheminer leurs produits vers les lieux de vente. Il s'y ajoute qu'avec le manque de magasin de stockage, les productions sont souvent infestées par les parasites durant la période post commercialisation.

Malgré la faible productivité, la CR dispose d'un ensemble de potentialités qui constituent des forces et atouts sur lesquels une stratégie de développement agricole peut être bâtie ; ils peuvent être synthétisés ainsi :

- L'existence de terres cultivables avec notamment des bas-fonds propices au maraîchage ;
- Expériences avérées des agriculteurs (longue tradition agricole) ;
- Main d'œuvre locale importante et disponible ;
- L'abondance des ressources hydriques (eau du fleuve) ;
- Partenaires (ETAT avec la GOANA, le CR) ;
- Existence d'un POAS élaboré de manière consensuelle.

A coté de ces atouts, le secteur agricole montre des limites engendrées par de nombreuses contraintes :

- L'inexistence d'un système adapté de crédit agricole ;
- L'impraticabilité des pistes de production ;
- Insuffisance de l'encadrement technique ;
- Insuffisance du matériel agricole et des semences (qualitativement et quantitativement) ;
- Insuffisante organisation des producteurs ;
- Difficultés dans la commercialisation des produits ;
- Difficultés dans le stockage des produits avec la présence de parasites ;
- Forte dépendance à la pluie.

Il faut noter que la CR dispose de nombreuses opportunités qui sont entre autre :

- L'Agropole qui doit jouer un rôle important dans le développement de l'agriculture
- Les marchés de Mpal et Fass

6.2.2. Élevage

L'élevage constitue la deuxième activité économique dans l'espace communautaire après l'agriculture et elle est dominée par l'élevage de type extensif ou traditionnel pratiqué dans la zone des Thiagnaldés et du Diéri. La situation du cheptel lors de la campagne 2009/2010 se présentait ainsi :

Etat du Cheptel campagne 2009/2010

Cheptel	Ovins	Caprins	Bovins	Equins	Asins	Camelins	Volaille
Nombre	25 000	15 000	6 000	200	85	140	510

Source : enquête ménage 2011 ARD SL

Le cheptel est composé d'ovins (54%), de caprins (32,4%), de bovins (13%), d'équins (O, 4%), et d'asins (0,2%).

L'existence de cours d'eau, la disponibilité de sous produits agricoles et de vastes zones de pâturage sont autant de conditions favorables au développement de cette activité qui reste encore extensive.

L'essor de l'élevage se heurte à des difficultés dans les domaines de la santé animale, du foncier pastoral, de l'accès à l'aliment de bétail, du financement de l'activité et des équipements de production.
Les maladies les plus fréquentes chez le cheptel sont : la pasteurellose bovine et ovine, la peste des petits ruminants (forte mortalité chaque année), le piroplasmon ou Walo dans le Thiagnaldé, la parasitose (Tiques, Poux, Gale), la fièvre aphteuse chez les bovins et la peste équine.
Malgré les séances de vaccination organisées chaque année contre certaines maladies du bétail (contre la chardé et la pasteurellose chez les bovins et peste chez les petits ruminants), la situation sanitaire demeure une forte préoccupation des éleveurs qui font souvent recours aux services d'auxiliaires vu l'éloignement du seul agent vétérinaire basé à Mpal.

Par ailleurs, l'insuffisance des parcs de vaccination avec l'existence de six en fer et type Zerba (Gonio Cadior, Takh Mbeut Peulh, Mbirane Gaye, Ndioumpnane, Mbaye- mbaye Peulh, Semelle) et trois en bois (Mboye, Fass peulh) constitue une contrainte dans la prise en charge de la santé animale.

En ce qui concerne le foncier pastoral, les principales contraintes abordées par les acteurs sont le rétrécissement des espaces pastoraux et l'obstruction des chemins d'accès aux points d'eau.
La cherté des aliments de bétail, le manque de système adéquat de financement de l'activité ainsi que le manque d'unité de collecte et de transformation constituent aussi des contraintes au développement du secteur.

Les structures regroupant les éleveurs telles que la Maison des éleveurs (MDE), le Gallé Aynabé, et les GIE d'éleveurs qui devraient jouer un rôle déterminant dans la conjugaison des efforts pour lever les contraintes et difficultés du secteur, demeurent dans une profonde léthargie malgré les interventions des partenaires comme l'ANCAR et la politique d'insémination artificielle initiée par l'Etat pour améliorer la productivité du secteur.

L'élevage dispose d'atouts réels :

- Un Cheptel abondant et diversifié;
- Existence d'une forte demande en produits d'élevage (nombreuses cérémonies);
- Politique d'insémination artificielle introduite par l'Etat pour l'amélioration de la race et de la production (viande, lait);
- Existence de partenaires (ANCAR, CIMEL, ETAT, ETC)

- Existence d'organisations d'éleveurs (Gallé AYNABE, GIE Eleveurs, Coopératives éleveurs).

En face de ces atouts, le secteur de l'élevage connait de nombreuses contraintes :

- Le mode d'élevage traditionnel ;
- La vulnérabilité aux maladies ;
- Le comportement négatif des éleveurs ;
- L'occupation des chemins de parcours du bétail ;
- La destruction des pâturages avec les feux de brousse fréquents;
- L'absence de cultures fourragères;
- Le manque d'appui pour l'acquisition d'aliments de bétail;
- L'insuffisante organisation des acteurs ;
- L'insuffisance du personnel vétérinaire (1 seul pour la CR) et le manque de moyens logistiques.

Il faut signaler au passage que l'agropole constitue une opportunité non négligeable pour le secteur de l'élevage. Il dispose des abattoirs ultra- modernes.

6.2.3. Le Commerce

L'activité commerciale souffre d'un manque d'infrastructures. Fass reste ainsi fortement polarisée par Mpal en matière d'approvisionnement. En effet, Mpal est le principal lieu d'écoulement des produits agricoles de la CR.

Le commerce est fortement adossé à l'agriculture et l'élevage et elle est pratiquée aussi bien par les hommes que les femmes.

Une autre contrainte principale c'est l'absence de structures financières dans la CR, les structures proches telles que : CPEC, FNGPF, CBAO, CMS, étant toutes localisées à Mpal. Il n'existe aucune mutuelle dans la CR malgré les nombreux besoins de financement des populations pour leurs activités économiques.

6. 2.4 :L'Artisanat

On retrouve dans la CR différents types d'artisanat : l'artisanat d'art, l'artisanat de production et l'artisanat de service. Les activités menées sont relativement diversifiées et les corps de métiers qu'on y retrouve sont : les tailleurs, les menuisiers, les soudeurs, les mécaniciens, les maçons, les électriciens et la teinture avec les femmes, etc.

L'activité bénéficie de l'appui de partenaires comme le RADI, la Fondation Paul Gerin et Plan SENEGAL. Cependant, sa contribution à l'économie locale reste faible malgré son fort potentiel.

Aussi, les artisans ne se sont pas encore regroupés en une association communautaire. Par ailleurs, le manque d'intégration du secteur avec le tourisme ne permet pas aux producteurs locaux de tirer profit de leurs productions.

La situation actuelle de l'artisanat dans la CR est marquée par de nombreuses difficultés et contraintes : l'inexistence de village artisanal, l'insuffisance des ressources financières, l'absence de centre de formations professionnelles et un accès difficile aux financements.

6.2.5 : La Pêche

La pêche est une activité très marginale dans la CR et elle n'est pratiquée que dans la vallée de Ndialakhar par certains villages de thiagnalde1 comme Takh Mbeuth wolof et peulh. Elle est le parent pauvre de l'économie locale. Elle est encore à l'état traditionnel. La production qui est très faible est destinée à l'autoconsommation.

L'inexistence d'infrastructures, le manque d'organisation des quelques acteurs présents ainsi que le manque de partenaires limitent considérablement le développement du secteur.

6.2.6 : Le Transport

Une très faible proportion de la population exerce le métier de chauffeur et sert hors de la CR. Ainsi le transport participe faiblement dans le PLB de la CR.

Les populations des zones de thiagnaldé1&2 et du Diéri rencontrent d'énormes difficultés de mobilité avec l'insuffisance et l'impraticabilité des pistes de production. La route nationale 2 est la seule infrastructure routière recensée dans l'espace communautaire.

La CR ne dispose pas également de gare routière et le moyen de déplacement le plus utilisé à l'intérieur est le transport hippomobile.

6.2.7 : Le Tourisme

Le patrimoine historique de la CR constitué principalement de la grande mosquée de Fass n'est pas valorisé à des fins touristiques. L'histoire de la CR étant fortement marquée par la présence de la famille religieuse de Mama Rawane Ngom, guide spirituel et religieux.

VII - LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

7.1 : Le conseil rural

Le conseil rural compte 45 élus dont 9 Femmes représentant 20%. Selon leur zone d'appartenance, la répartition des conseils ruraux est inégale avec une faible représentation de la zone de Thiagnaldé 1 qui est de 9% au moment où Fass est à 55%, le Dieri et Thiagnaldé 2 18%.

On note que 71% des conseillers ruraux n'ont aucun niveau scolaire et 29% sont instruits et sont répartis comme suit : 16% niveau élémentaire, secondaire 10% et 3% ont le niveau du supérieur.

Ainsi, on distingue une représentation relativement bonne des catégories socioprofessionnelles avec 24.4% d'agriculteurs, 28.9% d'éleveurs, 17.8% de commerçants, 8.9% d'agents de développement, 6.7% agents de santé et le reste représente 13.3% composé d'un chauffeur, d'un maçon, de 2 ménagères, d'un menuisier métallique et d'un enseignant.

Toutefois, la majorité des conseillers n'ont pas l'expérience dans l'exercice de leur fonction d'élu : 79.5% sont à leur premier mandat, 11.4% sont à leur 2ème mandat et les 10% restant ont 3 mandat ou plus.

Le bureau du conseil rural est composé d'un Président, de 2 Vices présidents et de 13 Commissions dirigés par des Présidents dont 2 femmes soit 15,4%. On distingue les Commissions : Santé, Education, Domaniale, Environnement, Urbanisme, Communication & Relations extérieures, Finances & Planification, Commission féminine, Elevage, Agriculture, Gestion des conflits et Jeunesse et sports.

Malgré la définition d'une lettre de mission pour chaque commission après l'installation du Conseil rural, il ressort que seules les Commissions de l'Environnement, la Jeunesse et sports, Domaniale et la Santé sont fonctionnelles et disposent chacune d'un plan d'actions qui est entrain d'être mis en œuvre.
Les difficultés rencontrées par les commissions se résument ainsi :

- Mauvaise compréhension de la plupart des conseillers de leurs rôles et missions ;
- Eloignement des lieux de résidence de certains conseillers ne facilitant pas leur mobilité ;
- manque de moyens et difficultés de transmission des convocations ;
- Ddéficit de connaissance sur les missions et les champs de compétence, les liens fonctionnels entre les commissions et le PCR.

Un seul exercice budgétaire exécuté en 2010 par l'actuelle équipe.

Prévisions : 163 114 934		**Réalisations : 63 126 838 soit un taux 18%**	
Structuration Dépenses			
Section Fonctionnement		**Section Investissement**	
Prévisions :	**29 144 855**	**Prévisions :**	**125 334 079**
Réalisations :	**27 978 916**	**Réalisations :**	**35 147 912**
Taux	**96%**	**Taux**	**28.04%**
Répartition Dépenses			
Investissement :	**125 354 079**	**Fonctionnement :**	**37 760 855 soit 23.15%**
Structure Recettes Réalisées			
Fonds Dotation Décentralisation		**13 000 000**	
Impôts locaux		**634 993**	

Fass est une Communauté rurale nouvellement créée dont le 1er Plan Local de Développement (PLD) est en cours d'élaboration et a hérité du POAS de l'ancienne CR de Mpal à laquelle elle appartenait. Les principaux canaux de communication existant sont : les convocations, le téléphone, le bouche à oreille, les affichages. La publication des marchés se fait à la Chambre de commerce de St Louis, l'hôtel communautaire et ou sous préfecture.

La CR compte1 hôtel communautaire flambant (argotique) neuf réceptionné en 2010, 3 ordinateurs PC dont 1 pour le GMO, elle n'a pas encore accès à l'internet ni de moyens logistiques. Le mobilier et matériel de bureau en place est hérité de l'ancienne CR de Mpal (chaises, tables, bureaux).

Le personnel se limite à 1 ASCOM ayant le niveau Bac +2 avec spécialisation en développement local, 2 bénévoles officiants au niveau de l'état civil, 1 gardien et 1 femme de ménage.

ATOUTS	CONTRAINTES
- moyens d'accès aux ressources - cadre de défenses des intérêts des membres - capacité de mobilisation/leadership	- niveau d'instruction faible et faible capacité d'innovation - insuffisance de capacités dans la gestion administrative, financière - insuffisance d'appuis techniques et financiers

On compte un relativement important de partenaires intervenant dans des domaines divers : Plan Sénégal, PRP, PNDL, RADI, GREEN SENEGAL.

Les besoins en formation exprimés par les élus se résument ainsi : les liens fonctionnels entre les commissions et avec le PCR et les rôles et missions de l'élu.

7.2 La dynamique des acteurs

La CR se caractérise par une dynamique organisationnelle très dense. Dans tous les segments de la vie active, les populations se sont organisées à travers des groupements et associations socioprofessionnelles, des associations de développement villageois, des comités de gestion sectoriels, des GIE, etc. Le recensement des OCB effectué lors de la mise en place des CVD et CIVD dénombre près de 111 structures créées au niveau des villages.

Les associations de développement : Elles sont au nombre de 13 et sont inégalement réparties dans les zones par exemple, la zone de Thiagnaldé 1 ne compte aucune association de développement, la zone du Dieri a 7 associations suivi de la zone de Fass 4 et enfin thiagnaldé 2 qui ne totalise que 2 associations.
Elles ont pour but le développement de leur village et mènent des initiatives selon le dynamisme, la capacité et le poids du leadership de leur président. Elles sont presque toutes informelles et rares sont ceux qui tiennent des réunions régulièrement. La faiblesse du niveau d'instruction de leurs membres et l'insuffisance de capacités dans la gestion administrative, financière et du suivi/évaluation, l'insuffisance d'appui technique et financier, constituent les gros handicaps de ces associations.

La collaboration avec le Conseil rural n'est pas effective. Ceci est du à la récente naissance de la CR et aussi le manque d'information voire une faible connaissance sur les liens fonctionnels devant exister avec le Conseil rural.

Les groupements (GPF, GIE et GPE) : La CR compte 3 GIE et 48 GPF. Ces groupements sont inégalement répartis dans les zones avec une légère concentration dans la zone de Fass qui concentre (40%), suivie de Dieri (30%) et enfin thiagnaldé1&2 chacun (15%).

Ces groupements s'activent essentiellement dans le maraichage, l'embauche bovine l'agriculture et le petit commerce.

Il faut signaler aussi l'existence des structures de gestion de services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique). Il s'agit entre autre des APE et CGE regroupant les enseignants et les responsables d'établissement, des comités de santé.

Les Associations sportives et culturelles (ASC) : La CR compte au total vingt deux ASC dont une seule (ASC Fass) est reconnue dans les instances du foot Ball de la région et participe au championnat populaire (navétanes). Ces associations limitent leurs activités dans le foot Ball.

IX - SYNTHÈSE DU BILAN DIAGNOSTIC

Née suite à la dernière réforme administrative et territoriale de 2008, la CR de Fass NGom demeure confrontée à un niveau de développement local peu satisfaisant.

Le secteur de l'éducation, en plus d'un très faible taux de fréquentation, se distingue particulièrement par une inégale répartition des infrastructures scolaires sur le territoire. Les établissements scolaires présentent tous les même maux : forte présence des abris provisoires, déficit de salles de classes, d'ouvrages annexes et de commodités et enfin manque de manuels et de tables bancs.

Au plan sanitaire, la CR reste sans un poste de santé fonctionnel et des cases de santé faiblement fréquentées dont l'offre de soins est trop peu satisfaisante. Et les malades sont obligés de faire entre 5 à 35 km pour accéder à certaines prestations sanitaires.

L'accès à l'eau potable est assez satisfaisant. Mais des efforts restent à fournir pour desservir toute la zone de Diery et en même temps rendre accessible les branchements particuliers.

Très réputée en abondance des ressources naturelles avec des forêts denses, une faune importante et variée et des mares restant 6 à 9 mois sans tarir, il y a seulement une quarantaine d'années, la CR reste aujourd'hui le réceptacle des effets néfastes sur son environnement qui est mal géré et dégradé par les déficits pluviométriques successifs et à l'action anthropique.

L'économie locale est essentiellement basée sur l'agriculture sous pluie et l'élevage. Ces derniers tirent tous les autres secteurs comme le commerce et l'artisanat. Actuellement le maraichage commence à prendre de l'ampleur dans la CR surtout dans la zone Dieri.

Le Conseil rural actuel avec à sa tête un chef de fil très expérimenté (5 mandats) est une équipe très dynamique et pleine d'ambitions. Le seul hic est que la majorité des conseillers n'ont pas d'expérience dans les missions qui les sont assignées. Ils sont à leur premier mandat et n'ont aucune formation.



TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

I- La vision

II- Objectifs et orientation de développement

III- Planification

TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

I - VISION A LONG TERME SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CR

La vision à long terme, exprimée par le Président du Conseil rural dans son mot adressé aux populations et aux partenaires est de **« FAIRE DE LA COMMUNAUTÉ RURALE DE FASS NGOM, UN POLE ÉMERGENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »** en mettant un focus sur :

- **Un accès quasi universel aux services essentiels de base de qualité à travers :**

  - Le renforcement de l'offre d'infrastructures d'éducation et de formation dans tous les secteurs de l'enseignement et de la jeunesse en s'assurant de leur gestion durable ;
  - la densification des infrastructures sanitaires avec un relèvement de la qualité des plateaux techniques pour la prise en charge de l'ensemble des cibles vulnérables en particulier les enfants de 0-5 ans et les femmes enceintes ;
  - L'amélioration de l'offre de service en eau potable de qualité par l'extension du réseau et sa densification pour assurer une couverture totale des villages.

- **Une régénération et préservation des ressources naturelles et un cadre environnemental assaini et pour cela, il faudra :**
  - Un cadre environnemental mieux entretenu et mieux aménagé pour garantir une bonne salubrité dans les villages et les lieux publics, avec collecte et le traitement des déchets d'une part, et l'alignement des villages d'autre part ;
  - Un renforcement des initiatives de protection et de régénération des espèces avec des forêts reconstituées et judicieusement exploitées.
- **Une économie locale dynamique et inclusive, porteuse d'avenir plaçant la CR sur orbite par rapport aux autres CL ;**
  - Il s'agit de mettre en place une économie locale dynamique offrant de réelles opportunités d'emplois aux populations locales, particulièrement les jeunes et les femmes. L'agriculture, l'élevage et l'artisanat devraient être les catalyseurs dans ce processus de création de richesse.
- **Une bonne gouvernance incarnée par le Conseil rural en parfaite collaboration avec la population. En principe, il s'agit de forger une citoyenneté responsable incarné par :**
  - Un conseil rural attaché à une gestion efficace et transparente des affaires de la communauté, faisant de l'information, la communication et la concertation son crédo,
  - Une population mieux organisée et davantage acquise aux vertus du civisme et de la citoyenneté. Elle devra se soucier autant de ses droits que de ses devoirs ses devoirs par rapport au civisme fiscal et à l'utilisation des biens publics.

II - STRATÉGIES A MOYEN TERMES (SIX PROCHAINES ANNÉES)

En rapport avec la vision précédemment définie, les axes et les objectifs généraux (OG) suivants, ont été retenus pour les six prochaines années.

AXE 1 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

OG 1.1 : ***Renforcer l'offre des services sociaux par la mise en place d'une plate forme minimale d'infrastructures de base***

Dans une perspective d'être au rendez des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), il conviendra de résorber les gaps en matière d'accès aux services sociaux de base notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et de l'énergie. Une attention particulière sera accordée à la qualité et la gestion de l'offre infrastructurelle déjà existante.

Dans ce cadre, les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis :

OS 1 : Assurer une couverture sanitaire de meilleure qualité pour toute la population en général et les enfants et femmes enceintes en particulier,

OS 2 : Améliorer l'accès à l'eau potable dans la CR : l'eau en tant que source de vie doit être disponible en permanence et en qualité pour tous les usagers.

OS 3 : Améliorer la qualité et la gestion à tous les ordres d'enseignement : un accent particulier doit être accordé à l'éducation et à la formation pour la valorisation des compétences humaines locales.

OG 2 : ***Promouvoir la culture et le sport.***

Il s'agira de s'inscrire dans une dynamique de revalorisation des patrimoines culturels et sportifs à travers la relance des activités de lutte traditionnelle, de course hippique et de promotion des autres sports. Egalement, il sera question de l'aménagement d'espaces propices avec l'équipement requis pour favoriser l'éclosion de talents dans les disciplines porteuses d'avenir.

AXE 2 : PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE

OG 2.1 : ***Promouvoir le développement intégré de l'agriculture et de l'élevage***

La CR a d'énormes potentialités dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. Ces deux sous secteurs, valorisés et renforcés par d'autres créneaux porteurs, peuvent valablement assurer à la communauté rurale sa fonction de productivité. Il s'agira en principe de :

OS 1 : Augmenter sensiblement la productivité de l'agriculture : l'accès aux lignes de crédits agricole, aux équipements et intrants agricoles devrait être facilité aux producteurs. mais aussi en renforçant les infrastructures routières pour faciliter la commercialisation des productions agricoles.

OS 2 : Dynamiser les organisations de producteurs en les dotant d'une structure permettant de défense des intérêts des paysans.

OS 3 : Organiser le circuit de commercialisation de la production en renforçant l'accompagnement des producteurs dans la structuration et le développement d'initiatives collectives mais également dans la promotion d'espaces de commercialisation.

OG 2.2 : ***Promouvoir l'électrification rurale et le désenclavement des villages***

OS 1 : Améliorer le taux d'accès à l'électricité des villages pour répondre non seulement au besoins quotidiens des ménages ainsi que les autres usagers en électricité mais aussi mettre fin à l'insécurité grâce à l'électrification publique.

OS 2 : Désenclaver les zones difficiles d'accès. Le désenclavement est un obstacle majeur pour la dynamique économique d'une localité d'où la nécessité de dégager les zones enclavées pour les rendre plus accessibles.

OS 3 : Améliorer l'accès au financement en commençant d'abord par une bonne politique de gestion des ressources avec toute la transparence qu'il faut afin de gagner la confiance des partenaires.

AXE 3 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OG 1 : ***Promouvoir une politique de protection et de régénération de l'environnement***

Il s'agira de définir et de mettre en œuvre des mesures de préventions et de gestion des risques et catastrophes pour la sauvegarde des ressources naturelles, des établissements humains, de la production économique et des infrastructures publics

OS1 : Favoriser les initiatives de régénération du cadre environnemental d'avant 1974

: ***Améliorer la gestion du cadre de vie***

La réalisation de cet objectif de l'assainissement du cadre de vie et de la gestion des ressources naturelles et de l'espace communautaires, passe par les objectifs spécifiques suivants :

- Assurer la salubrité dans les gros villages

Cet objectif se justifie par les décharges sauvages d'ordures visibles dans la plupart des gros villages, la dégénérescence des ressources forestières et de la gestion non maîtrisée des terres, aujourd'hui encore convoitées. A cela s'ajoute l'impérieuse nécessité d'une bonne cohabitation entre l'agriculture et l'élevage.

- Définir et appliquer des règles d'aménagement et d'exploitation des espaces pour l'accès équitable au foncier pour le développement harmonieux de l'agriculture et de l'élevage,

AXE 4 : BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

OG 1: ***Promouvoir la bonne gouvernance locale.***

En tant que nouvelle création, la Communauté doit promouvoir la bonne gouvernance pour atteindre ses objectifs politiques ainsi qu'en matière de développement local. Sans la participation effective et citoyenne de la population, le développement local durable sera sans lendemain dans la communauté rurale.

La réalisation de la bonne gouvernance dans la communauté passera par les objectifs spécifiques (OS) suivants :

OS 1 : Améliorer le dispositif de gouvernance locale en s'attelant aux principes suivants :

- Rendre fonctionnel les cadres locaux de concertation
- Améliorer les capacités du conseil rural et des autres acteurs locaux,
- Assurer un suivi et une bonne harmonisation des interventions
- Promouvoir une culture citoyenne à l'endroit de tous les acteurs locaux

OS 2 : Renforcer les moyens et les capacités des acteurs locaux

Ces objectifs poursuivis sont en liens étroits avec les politiques prioritaires de l'Etat. Les OMD et la stratégie de croissance accélérée, trouvent en ces orientations du PLD, un cadre concret de mise en œuvre.

Ainsi à chacun de ces objectifs, sont articulés des projets identifiés à travers un processus participatif et itératif. Le Conseil rural s'entourant des éclairages et avis des personnes ressources et des services techniques et des personnes, a arrêté dans le cadre d'un exercice de priorisation le Plan d'investissement local de la CR sur les six années à venir ; qu'il adoptera dans les sessions à venir.

III – PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL 2011 -2016

AXE1 : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE (chiffres en milliers de F CFA)

OBJECTIF GENERAL	INTITULE DES PROJETS	LOCALISATION	QTÉ	C U	MONTANT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	OBJECTIF SPECIFIQUE 1.1 : ASSURER UNE COUVERTURE SANITAIRE DE MEILLEURE QUALITE POUR TOUS										
	Construction et équipement de 3 nouvelles cases de santé	boulouck, takhbeut peulh, ndakhar2,	3	8 000	24 000	0	8000	8000	8000	0	0
	Acquisition d'une ambulance	CR	1	40 000	40 000	0	40 000	0	0	0	0
	Création d'une mutuelle de santé	Fass	1	10 000	10 000	0	0	10 000	0	0	0
	Equipement de 4 cases de santé	Fass, takhbeut Wolof, teudbiti, dioupnane	4	3 000	12 000	0	3 000	0	3 000	3 000	3 000
OG 1 : RENFORCER L'OFFRE DES SERVICES SOCIAUX PAR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATE FORME MINIMALE D'INFRASTRUCTURES DE BASE	Formation des ASC et MATRONES (8 sessions dont 3 pour la 1ere année)	ndabé Sow, mbaye-mbaye Sarr ,mbathiass dieye ,dieye wade,ndakhar1 ,teudbiti, dioupnane, takhbeut wolof,gonio cadior, khelcome	10	6400	6 400	0	1 600	0	1 600	1 600	1 600
	Clôture de 10 cases de santé déjà construites	CR	10	3 000	30 000		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
	Electrification de 2 cases de santé par le réseau sénelec	Fass ; Khelcome	2	250	500	0	250	0	0	250	0
	Electrification de 10 cases de santé par solaire	dieye Wade, mbaye-mbaye Sarr, mbathiass dieye, ndabé Sow, talbakhlé wolof, ndakhar1, teudbiti, dioupnane, takhbeut Wolof, gonio cadior	10	800	8 000	0	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
	Réouverture des cases de santé (formation des ASC et matrones)	Semel, Takhbeut wolof	2	500	1 000	0	0	500	500	0	0

OBJECTIF GENERAL	INTITULE DES PROJETS	LOCALISATION	QTÉ	C U	MONTANT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Construction de boxes sanitaire de 8 cases de santé	Fass, talbakhlé wolof, teudbiti,ndakhar1,dioupnane, takhbeut Wolof gonio cadior mbaye-mbaye Sarr	8	250	2000	0	500	500	500	500	0
	Adduction d'eau potable dans les cases de santé	ndabé Sow mbaye-mbaye Sarr ,mbathiass dieye Fass, khelcome diop, talbakhlé wolof, ndakhar1,teudbiti, dioupnane, takhbeut wolof,gonio cadior	12	1 000	12 000	2 000	2000	2000	2000	2000	2000
OG 1 : RENFORCER L'OFFRE DES SERVICES SOCIAUX PAR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATE FORME MINIMALE D'INFRASTRUCTURES DE BASE	**Sous Total Objectif 1.1 : Assurer une couverture sanitaire de meilleure qualité pour tous**		**63**		**145 900**	**2 000**	**62 950**	**28 600**	**23 200**	**14 950**	**14 200**
	OBJECTIF SPECIFIQUE 1.2 : AMELIORER L'ACCES A L'EAU POTABLE DANS LA CR										
	Extension du réseau AEP	mbaye-mbaye sarr,khataly, Fass	3	1 000	3 000	0	1 000	0	1 000	0	1 000
	Densification du réseau sur 17 villages	CR	17	2 000	34 000	0	6 000	7 000	7 000	7 000	7 000
	Fonçage de puits de	Keur Ahmadou ndiaye2	1	800	800	0	800	0	0	0	0
	Augmentation du nombre de bornes fontaines	fass,paye ,mbaye-mbaye sarr,khataly, teudbiti takhbeut, dioupnane	7	500	3 500	0	1 000	1000	500	500	500
	Couverture totale de la zone pour le reste des villages	CR	12	2 000	24 000	0	5 000	5 000	5 000	5 000	4 000
	Formation des comités de gestion	CR	4	500	2 000	0	0	500	500	500	500
	Réouverture des BF et redynamisation des comités de gestion	Fass	3	1 000	3 000	0	0	1 000	1 000	0	1 000
	Sous Total objectif 1.2 : Faciliter l'accès à une eau de qualité pour tous		**47**		**70 300**	**00**	**13 800**	**14 500**	**15 000**	**13 000**	**14 000**

OBJECTIF GENERAL	INTITULE DES PROJETS	LOCALISATION	QTÉ	C U	MONTANT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OG 1 : RENFORCER L'OFFRE DES SERVICES SOCIAUX PAR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATE FORME MINIMALE D'INFRASTRUCTURES DE BASE	**OBJECTIF SPECIFIQUE 1.3 : AMELIORER LA QUALITE ET LA GESTION A TOUS LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT**										
	Acquisition de tables bancs	ndabé sow, teudbiti ,gonio nar,thirmoye	400	25	10 000	0	2 500	2 500	0	2 500	2 500
	Achat de manuels et fournitures scolaires	CR	6	1 000	6 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Acquisition de cantines scolaires	cem Fass, teudbiti, takhbeut peulh,talbakhlé wolof,thirmoye,bidiam	6	0	PM	0	0	0	0	0	0
	Construction et équipement d'une case des tout petits	ZONE Diéri	1	0	PM	0	0		0	0	0
	Construction et équipements de daaras modernes	zone fass, thignaldé1&2,Diéri	4	5 000	20 000	0	0	5 000	5 000	5 000	5 000
	Création de cours d'alphabétisation	thissé et kabdou et Keur amadou ndiaye2, boulouck,	4	3 000	12 000	0	0	3 000	3 000	3 000	3000
	Création d'un lycée	CR	1		PM	0	0	0	0	0	0
	Remplacement d'abris provisoires	CR	47	5 000	235 000	0	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000
	Réhabilitation de 2 salles de classes	khelcome, teudbiti	4	700	2 800	0	700	0	700	700	700
	Construction de CEM	thiagnaldé1&2, Diéri	3	40 000	120 000	00	0	0	40 000	40 000	40 000
	Construction de blocs administratifs	Fass NGom, takhbeut wolof et Keur séa mboye	3	16 000	48 000	0	16 000	0	16 000	0	16 000
	Construction de boxes sanitaires dans les écoles	CR	19	1 250	23 750		4 750	4 750	4 750	4 750	4 750
	Plantation d'arbre dans les écoles	dioupnane, takhbeut Wolof, boulouck , birane gaye,semel,fass2,keur Ahmadou ndiaye2	7	100	700	0	200	100	100	150	150
	Adduction d'eau potable dans les écoles	CR	18	250	4 500	0	1 000	1 000	1 250		1 250
	Clôture d'écoles	Teudbiti, Keur Ahmadou ndiaye2, takhbeut Wolof, mbaye-mbaye Sarr, semel	6	4 300	25 800	0	6 450	6 450	6 450	6 450	6 450

	Sous Total objectif 1.3 : Améliorer la qualité et la gestion à tous les ordres d'enseignement	**529**		**508 550**	**1 000**	**78 310**	**69 510**	**123 960**	**109 260**	**126 510**
TOTAL OBJECTIF GENERAL 1 : RENFORCER L'OFFRE DES SERVICES SOCIAUX PAR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATE FORME MINIMALE D'INFRASTRUCTURES DE BASE		**576**		**724 750**	**3 000**	**155 060**	**112 610**	**162 160**	**137 210**	**154 710**

OBJECTIF GENERAL	**INTITULE DES PROJETS**	**LOCALISATION**	**QTÉ**	**C U**	**MONTANT**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
OG 2 : PROMOUVOIR LA CULTURE ET LE SPORT	Relance de la lutte traditionnelle	Diéri	2	500	1 000	00	500	0	500	0	0
	Appui régulier à la pratique de course hypique	Tal diop	1	200	200	0	0	0	200	0	0
	Acquisition de terrain clôturé	CR	1	5 000	5 000	0	0	5 000	0	0	0
	Construction d'un stade communautaire omnisport	CR	1	8 000	8 000	0	0	0	0	8 000	0
	Création d'un espace jeune	Fass, Diéri	2	15 000	30 000	0	0	0	15 000		15 000
	Aménagement des aires de jeux dans tous les villages	zone Fass, Diéri, thiagnaldé1&2	4	1 000	4 000	0	0	1 000	1 000	1 000	1 000
	Promotion de toutes les autres disciplines sportives	CR	1	1 000	1 000	0	0	0	0	1 000	0
	Mise en place d'un centre de formation des jeunes sur toutes les disciplines sportives	CR	1	15 000	15 000	0	0	0	0	0	15 000
TOTAL OBJECTIF GENERAL 2 : PROMOUVOIR LA CULTURE ET LE SPORT			**13**		**64 200**	**00**	**500**	**6000**	**16700**	**10000**	**31000**
TOTAL AXE 1 : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE			**589**	**---**	**788 950**	**3 000**	**155 560**	**118 610**	**178 860**	**147 210**	**185 710**

AXE 2 : PROMOTION DE L'ÉCONOMIE LOCALE (chiffres en milliers de F CFA)

OBJECTIF GENERAL	INTITULES DES PROJETS	LOCALISATION	QTÉ	C U	MONTANT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OG 1 : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	**OBJECTIF SPECIFIQUE 1.1 : AUGMENTER LA PRODUCTIVITE DE L'AGRICULTURE**										
	Construction d'une unité de transformation	Fass	1	20 000	20 000	0	0	0	0	20 000	
	Construction de magasins de stockage des produits maraichers	Fass	1	10 000	10 000	0	0	0	10 000	0	0
	Construction des magasins de stockage des semences et intrants	CR	1	10 000	10 000	0	0	0	0	10 000	0
	Subvention des semences et des intrants	CR	6	200	1 200	200	200	200	200	200	200
	Introduction du système goutte à goutte	Mbathiass mbaye-mbaye fall, mbaye-mbaye Sarr	3	10 000	30 000	0	0	10 000	0	10 000	10 000
	Dotation de matériels agricoles neufs	CR	1	5 000	5 000		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Construction d'un étang piscicole	une partie de la vallée de ndialakhar	1	1 000	1 000	0	0	0	1 000	0	0
	Construction des puits modernes équipés de motopompes	Mbathiass mbaye-mbaye fall,bidiam	3	4 000	12 000	0	0	0	4 000	4 000	4 000
	Total de l'objectif 1.1 : Augmenter la productivité de l'agriculture		**17**		**89 200**	**200**	**1200**	**11200**	**16200**	**45 200**	**15200**
	OBJECTIF SPECIFIQUE 1.2 : MODERNISER LE SECTEUR DE L'ELEVAGE										
	Introduction de nouvelles races	takhbeut peulh, talbakhlé peulh gonio cadior et bambara, teumb peulh, mbaye-mbaye peulh	6	1 000	6 000	0	1 000	1 000	1 000	2 000	1 000
	Mise en place d'une unité de transformation laitière	Fass	1	30 000	30 000	0	0	0		30 000	0
	Mise en place d'un fond de soudure pour les éleveurs	CR	6	1 000	6 000	0	1 000	2 000	1 000	1 000	1 000
	Construction des magasins de stockage des aliments de bétails	gonio cadior, talbakhlé peulh, mbaye-mbaye peulh	3	10 000	30 000	0	0	0	10 000	10 000	10 000

OBJECTIF GENERAL	INTITULES DES PROJETS	LOCALISATION	QTÉ	C U	MONTANT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OG 1 : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	**OBJECTIF SPECIFIQUE 1.2 : MODERNISER LE SECTEUR DE L'ELEVAGE (SUITE)**										
	Construction d'abreuvoirs	ndakhar, dioupnane, takhbeut peul, gonio bambara,, talbakhlé peulh,, mbaye-mbaye peulh, mpal ndioungue	7	1 000	7 000	0	0	2 000	2 000	1 000	2 000
	Organisation de campagnes d'insémination artificielle	CR	4	200	800	0	0	200	200	200	200
	Renforcement du matériel technique du vétérinaire	CR	6	200	1 200	0	400	200	200	200	200
	Financement d'activités d'embouche bovine	CR	1	10 000	10 000	0	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Construction des parcs de vaccination modernes	Fass peulh, talbakhlé peulh,mboye	3	8 000	24 000	0	0	0	8 000	8 000	8 000
	Organisation de campagnes de lutte contre les maladies comme la peste bovine	CR	6	300	1 800	0	300	600	300	300	300
	Total objectif 1.2 : Moderniser le secteur de l'élevage		**43**		**116 800**	**0**	**4 700**	**8 000**	**24 700**	**54 700**	**24 700**
	OBJECTIF SPECIFIQUE 1.3 : DYNAMISER LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS										
	Recensement des agricultures et éleveurs	CR	1	600	600	0	0	0	600	0	0
	Mise en place de CLCOP	CR	1	300	300	0	300	0	0	0	0
	Redynamisation de la maison des éleveurs	CR	1	1 000	1 000	0	1 000	0	0	0	0
	Mise en place d'une ligne de crédit pour les agriculteurs et les éleveurs	CR	1	10 000	10 000	0	0	0	0	0	10 000
	Organisation de 5 sessions de formation des agriculteurs sur les nouvelles culturales	CR	5	500	2 500	0	500	500	500	500	500
	Organisation de 5 sessions de formation des éleveurs sur l'embouche bovine et ovine	CR	5	500	2 500	0	500	500	500	500	500
	Total objectif 1.3 : Dynamiser les organisations des producteurs		**14**		**16 900**	**00**	**2300**	**1000**	**1 600**	**1000**	**11000**

OBJECTIF GENERAL	INTITULES DES PROJETS	LOCALISATION	QTÉ	C U	MONTANT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OG 1 : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	**OBJECTIF SPECIFIQUE 1.4 : FACILITER LA COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION**										
	Aménagement des pistes de production	Fass- Keur Momar Sarr 40km;fass -léona 43km	83KM	20 000	1 660 000	0	0	0	860 000	0	800 000
	Installation des points de vente	CR	5	200	1 000	0	200	200	200	200	200
	L'ouverture de l'agropole	CR	1	0	0	0	0	0	0	0	00
	Total objectif 1.4 : Faciliter la commercialisation de la production		**6**		**1 660 800**	**00**	**200**	**200**	**860 200**	**200**	**800 200**
	OBJECTIF SPECIFIQUE 1.5 : AMELIORER L'ACCES AUX FINANCEMENTS										
	Mise en place d'une MEC	CR	1	10 000	10 000	00	00	00	00	10 000	00
	Formation du Conseil d'Administration, du Comité de Crédit et du comité de Surveillance sur rôles et responsabilités	CR	1	5 000	5 000	00	00	00	00	5 000	00
	Total objectif 2.2 : Améliorer l'accès aux financements		**2**		**15 000**	**00**	**00**	**00**	**00**	**15 000**	**00**
TOTAL OG 1 : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE			**79**		**1 898 700**	**200**	**8 400**	**20 400**	**902 700**	**116 100**	**851 100**
OG 2. : PROMOUVOIR L'ÉLECTRIFICATION RURALE ET LE DÉSENCLAVEMENT DES VILLAGES	Couverture d'électricité au moins 10 villages	CR	10	5 000	50 000		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Construction de piste de désenclavement	Fass-Dieye wade(15km) et Fass -Gonio Cadior(17km)	32km	20 000	640 000	00	00	00	300 000		340 000
TOTAL O.G 2 : PROMOUVOIR L'ÉLECTRIFICATION RURALE ET LE DÉSENCLAVEMENT DES VILLAGES			**11**		**690 000**	**00**	**10 000**	**10 000**	**310 000**	**10 000**	**350 000**
TOTAL AXE 2 : PROMOTION DE L'ÉCONOMIE LOCALE			**90**		**2 588 900**	**200**	**18 400**	**30 400**	**1 212 700**	**126 100**	**1 201 100**

AXE 3 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (chiffres en milliers de F CFA)

OBJECTIF GENERAL	INTITULES DES PROJETS	LOCALISATION	QTÉ	C U	MONTANT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OG 1 : RENFORCER LES INITIATIVES DE PROTECTION ET DE RÉGÉNÉRATION DES ESPÈCES	Reboisement de 100 plantes par villages	Fass, santhie aly ngom, mboye, Keur séa	4	100	400	0	0	100	100	100	100
	mise en place des RNA	mbathiass dieye,	1	300	300	0	0	0	0	300	0
	Mise en place et redynamisation de 4 pares feu	gonio cadior, talbakhlé peulh, mbaye-mbaye peulh, dioupnane	4	6 000	24 000	0	0	6 000	6 000	6 000	6 000
	Installation des cellules de lutte contre les coupes abusives et feux de brousses	takhbeut Wolof teudbiti, mbaye-mbaye Sarr	3	500	1 500	0	0	0	500	500	500
	Sensibilisation des populations sur l'environnement et les changements climatiques	ZONE Diéri	1	200	200	0	0	200	0	0	0
	Mise à la disposition des femmes de 3 bois villageois destinés à la chauffe	mbaye -mbaye Sarr, santhie, dioupnane	3	1 000	3 000	0	0	1 000	0	1 000	1 000
TOTAL OG 1 : RENFORCER LES INITIATIVES DE PROTECTION ET DE RÉGÉNÉRATION DES ESPÈCES			**16**		**29 400**	**00**	**00**	**7 300**	**6 600**	**7 900**	**7 600**
OG 2 : AMÉLIORER LA GESTION DU CADRE DE VIE	Alignement des villages et les zones d'extension	mbaye-mbaye sarr,bidiam,mbathiass,teudbiti,takhbeut	5	10 000	50 000	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Aménagement de 11 dépôts d'ordures villageois	mbaye-mbaye sarr, mbaye-mbaye fall, bidiam mouride, teudbiti ,talbakhlé Wolof, takhbeut wolof,gonio cadior,dioupnane,fass,thissé , kip kabdou	11	2 000	22 000	0	4 400	4 400	4 400	4 400	4 400
	Mise en place des unités de compostage	mbathiass, Fass	2	1 000	2 000	0	0	0	1 000		1 000
	Organisation des journées de set-setal villageois	zone Fass, zone thiagnaldé1&2, zone Diéri	4	100	400	0	0	100	100	100	100
	Mise en place d'un système de collecte et gestion des ordures ménagères	teudbiti, takhbeut, dioupnane ,mbaye-mbaye Sarr, Bidiam, mbathiass, Fass, mboye keur séa	8	1 000	8 000	0	0	2 000	2 000	2 000	2 000
TOTAL OG 2 : AMÉLIORER LA GESTION DU CADRE DE VIE			**30**		**82 400**	**00**	**14 000**	**16 500**	**17 500**	**16 500**	**17 500**
TOTAL AXE 3 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES			**46**		**111 800**	**0**	**14 400**	**23 800**	**24 100**	**24 400**	**25 100**

AXE4 : BONNE GOUVERNANCE, DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL (chiffres en milliers de F CFA)

OBJECTIF GENERAL	INTITULES DES PROJETS	LOCALISATION	QTÉ	C U	MONTANT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OG 1 : AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE GOUVERNANCE LOCALE	Mise en place d'un cadre communautaire de concertation	CR	1	500	500	0	500	0	0	0	0
	Formation des CIVD et CVD (5 sessions)	CR	5	500	2 500	0	500	500	500	500	500
TOTAL OG 1 : AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE GOUVERNANCE LOCALE			**6**		**3 000**	**00**	**1 000**	**500**	**500**	**500**	**500**
OG 2 : RENFORCER LES MOYENS ET LES CAPACITÉS DES ACTEURS LOCAUX	Ouverture d'une radio communautaire	CR	1	5 000	5 000	0	0	0	5 000	0	0
	Formation des élus locaux sur leurs missions, budget et décentralisation, gestion foncière (8 sessions)	CR	8	300	2 400	0	0	900	900	300	300
	Motivation des chefs de villages (moyens de déplacement)	CR	1	2 000	2 000	0	0	0	0	2 000	0
	Formation (texte sur le domaine nationale, leurs droits et prérogatives) des chefs de village:4 sessions	CR	4	300	1 200	0	0	300	300	300	300
	Ouverture d'une ligne de crédit pour les handicapés	CR	1	15 000	15 000	0	0	0	0	0	15 000
	Ouverture d'une ligne de crédit pour les femmes	CR	1	15 000	15 000	0	0	0	0	15 000	0
	Ouverture d'une ligne de crédit pour les jeunes	CR	1	15 000	15 000	0	0	0	15 000	0	0
	Construction et équipement d'un centre de formation des handicapés	CR	1	10 000	10 000	0	0	0	0	0	10 000
	Acquisition de m oulin à mil	ndakhar2, dioupnane	2	800	1 600	0	0	0	0	800	800
	Mise en place d'un fonds social pour les ménages nécessiteux	CR	1	10 000	10 000	0	0	0	0	0	10 000
TOTAL OG 2 : RENFORCER LES MOYENS ET LES CAPACITÉS DES ACTEURS LOCAUX			**21**		**77 200**	**00**	**00**	**1 200**	**21 200**	**18 400**	**36 400**
TOTAL AXE 4 : BONNE GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL			**27**		**80 200**	**00**	**1 000**	**1 700**	**21 700**	**18 900**	**36 900**
TOTAL GÉNÉRAL			**752**		**3 569 850**	**3 200**	**189 360**	**174 510**	**1 437 360**	**316 610**	**1 448 810**

NVESTISSEMENTS GLOBAL 2011 – 2016 =	**3 569 850 000 F CFA POUR 752 PROJETS**



QUATRIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DU PIL

XIII. Les sources de financement

XIV. L'élaboration annuelle du plan d'investissement et d'action

XV. La mise en œuvre du programme annuel d'investissement

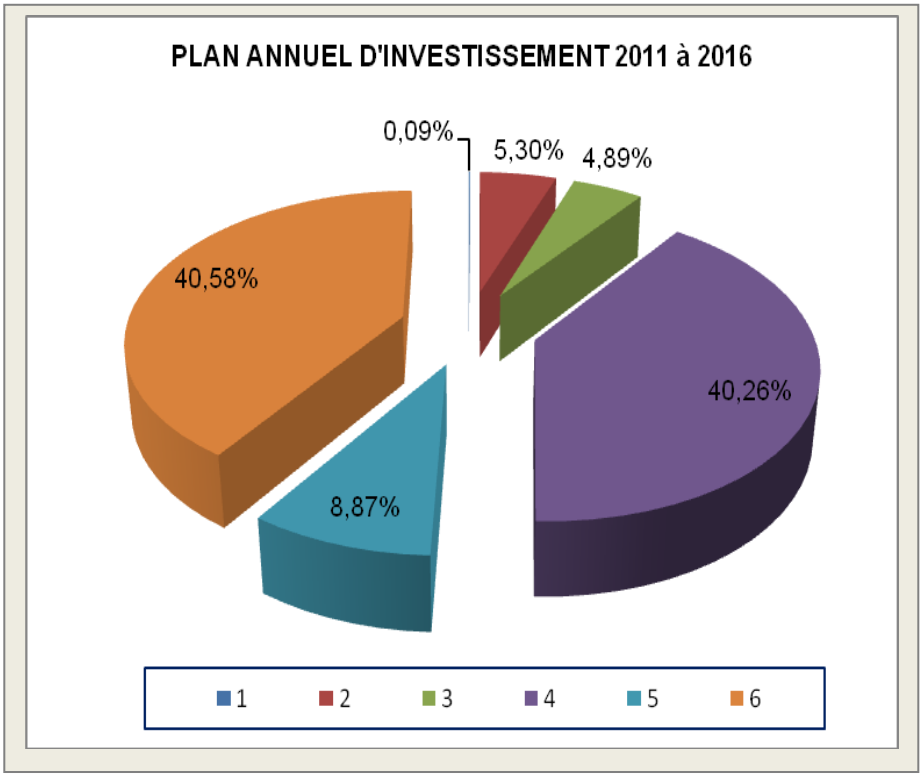
XVI. suivi- évaluation de la mise en œuvre

XVIII. l'évaluation du PLD

QUATRIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DU PLD

IV - MISE EN ŒUVRE DU PIL

4.1- ANALYSE DU PIL



Il ressort de ce tableau, les investissements prévus entre 2011 et 2016 sont inégalement répartis selon les ans avec une forte concentration entre l'année 4 (2014) et la dernière année (2016) qui représentent plus de 80% des investissements programmés avec des taux respectifs de 40.26% et 40.58%. Pour 2011, l'année d'élaboration du PIC, il est prévu moins de 1% des investissements.

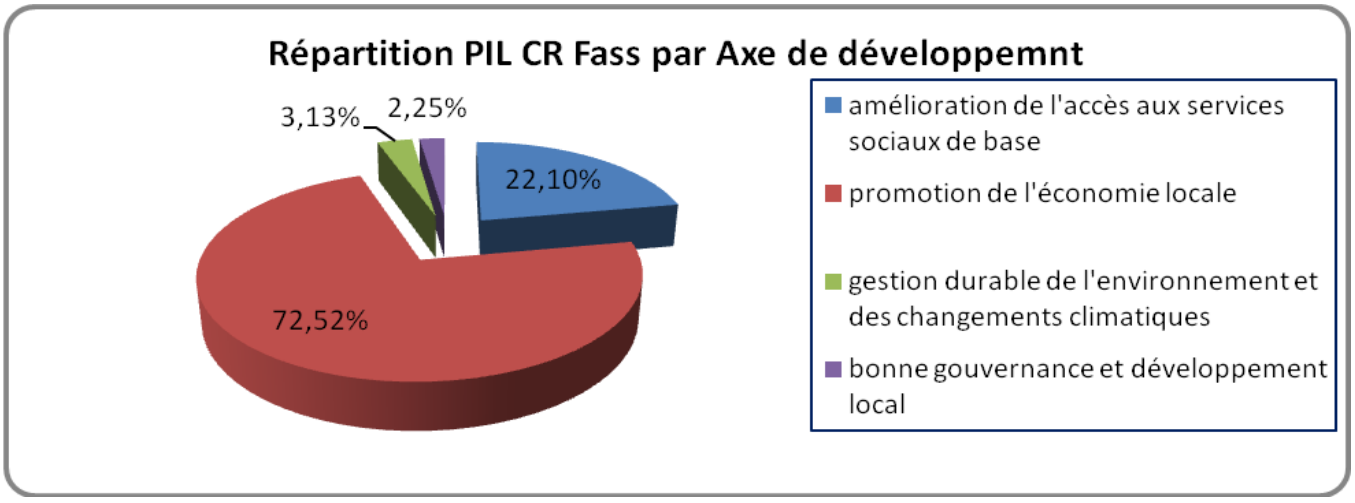
Le présent PIL, recouvrant un horizon temporel de six années (2011-2016) est à présent estimé à un montant total trois milliards cinq cent soixante neuf millions huit cent cinquante milles FCFA (3.569.850.000) FCFA si l'on prend en compte les grands projets, soit un besoin d'investissement en moyenne de cinq cent quatre vingt quatorze millions neuf cent soixante quinze milles francs FCFA par an.

Lecture annuelle du PIL

Années	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**Total**
Coût global en KF cfa	***3200***	***189360***	***174510***	***1.437.360***	***316.610***	***1.448.810***	***3.569.850***

Lecture par Axes du PIL (Objectifs généraux)

AXES	*INTITULE*	*FINANCEMENTS* *(en milliers)*
AXE1	**amélioration de l'accès aux services sociaux de base**	**788 950**
AXE2	**Promotion de l'économie locale**	**2 588 900**
AXE3	**gestion durable de l'environnement et des changements climatiques**	**111 800**
AXE4	**bonne gouvernance et développement local**	**80 200**
Total		**3 569 850**



4.2 - SOURCES DE FINANCEMENT

Compte tenu de la faiblesse des ressources locales et des fonds de dotation de l'Etat par rapport aux besoins d'investissement estimé en moyenne à 594.975.000 f cfa par an, le conseil rural devra mettre en œuvre des stratégies d'élargissement et de valorisation du réseau de partenariat en s'appuyant sur l'Agence Régionale de Développement. La mise en place d'un cadre de concertation avec les partenaires serait une bonne opportunité pour s'assurer l'engagement conséquent des partenaires. Aussi, le conseil rural devrait-il développer des actions de sensibilisation et de lobbying auprès des intervenants et des populations locales pour favoriser le civisme fiscal et la mobilisation des contributions locales.

4.3. - LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET D'ACTION (PIA)

L'opérationnalisation du PLD passe par l'élaboration de programmes d'investissements annuels (PIA) sur proposition de la commission planification à la lumière des ressources mobilisables sur le budget et des intentions d'intervention des partenaires. Cet instrument donne une meilleure visibilité sur l'action du conseil rural et favorise l'implication des populations et des autres acteurs dans le suivi de la mise en œuvre.

Par conséquent, ces PIA doivent être élaborés et adoptés par le conseil avant l'élaboration du budget, ensuite vulgarisés et transmis à l'ARD qui se charge de leur intégration dans le programme annuel d'investissements et d'actions régional pour les besoins de la conférence d'harmonisation du développement régional.

Le Conseil Rural reste le maître d'ouvrage de tous les projets du PLD financés. Cependant, il fait recours à l'assistance technique de l'ARD pour mener à bien cette mission surtout lorsqu'il s'agit du contrôle-qualité des ouvrages, de l'ingénierie des projets et du suivi-évaluation.

Le conseil rural s'assurera le respect des procédures financières en collaboration avec le trésor public et le service d'appui à la maîtrise d'ouvrage de l'ARD pour la sélection d'opérateurs compétents dans le cadre de la réalisation des ouvrages et services prévus dans le PLD .

Il veillera également au respect de l'échéancier en mettant s'appuyant sur la cellule et la commission de passation des marchés en charge de la préparation en début de chaque année, des avis généraux de passation des marchés et la mobilisation des contre parties à temps.

La mise en œuvre opérationnelle des projets devra être participative et par conséquent nécessite une implication des cadres de concertation.

REPARTITION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PAR OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

AXE	OBJECTIF GENERAL (OG)	MONTANT	% OG/AXES	% OBJECTIFS/PIL
1. Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	**OG1.1 : Renforcer l'offre des services sociaux par la mise en place d'une plate forme minimale d'infrastructures de base**	**724 750 000**	91,86%	**20,30%**
	OG 1.2 : Promouvoir la culture et le sport	**64 200 000**	8,14%	**1,80%**
	TOTAL AXE 1	**788 950 000**	**100,00%**	
2. Promotion de l'économie locale	**OG 2.1 : Promouvoir le développement intégré de l'agriculture et de l'élevage**	**1 898 900 000**	73,35%	**53,19%**
	OG 2.2 : Promouvoir l'électrification rurale et le désenclavement des villages	**690 000 000**	26,65%	**19,33%**
	TOTAL AXE 2	**2 588 900 000**	**100,00%**	
3. Gestion durable de l'environnement et des changements climatiques	**OG 3.1 : Renforcer les initiatives de protection et de régénération des espèces**	**29 400 000**	26,30%	**0,82%**
	OG 3.2 : Améliorer la gestion du cadre de vie	**82 400 000**	73,70%	**2,31%**
	TOTAL AXE 3	**111 800 000**	**100,00%**	
4. Bonne gouvernance et développement local	**OG 4.1 : Améliorer le dispositif de gouvernance locale**	**3 000 000**	3,74%	**0,08%**
	OG 4.2 : Renforcer les moyens et les capacités des acteurs locaux	**77 200 000**	96,26%	**2,16%**
	TOTAL AXE 4	**80 200 000**	**100,00%**	
TOTAL PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL 2011 - 2016		**3 569 850 000**		

Sur les 3 569 850 000 f CFA d'investissements prévus pour les six prochaines années (2011 – 2016), la Communauté rurale de Fass Ngom envisage de consacrer 53.16% au développement intégré de l'agriculture et l'élevage, 20.30% à la fournitures d'infrastructures de base dans les secteurs sociaux de la santé, de l'eau potable et l'éducation et 19.33% à l'électrification rurale et au désenclavement. Autrement dit, le développement économique (72.52%) et les services sociaux de base (22.10%) concentrent environ 95% des investissements de la collectivité locale, les 5% restants du PIL étant consacrés à l'environnement, le cadre de vie et la bonne gouvernance.

4.4. - Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des PIA

Le suivi-évaluation porte sur le déroulement des différentes activités et projets du PLD. D'une part, le suivi consistera à surveiller le niveau d'exécution de chaque projet pour s'assurer de son harmonisation avec le plan mais aussi de détecter les anomalies et difficultés éventuelles en vue de les résoudre.

D'autre part, l'évaluation se fera à mi parcours et/ou à la fin du processus. Il s'agira de mesurer dans le cadre de la GAR les performances et le degré d'atteinte des résultats escomptés. Le cadre des résultats accompagnant le PIL servira de référence.

4.5. - L'évaluation

L'évaluation devra permettre de mieux dimensionner les PLD à venir pour avoir un taux de réalisation satisfaisant.

D'une manière opérationnelle, elle pourrait porter sur :

- Le taux de réalisation physique et financière du PLD,
- Le nombre de projets hors plan,
- Les financements sur fonds propres,
- Les financements des partenaires, etc.

CONCLUSION

Pendant près de six mois, le Conseil Rural et les populations de FASS NGOM, l'ARD et les Services techniques régionaux et départementaux, appuyés par une Equipe technique locale constituée d'un Agent d'appui et des animateurs locaux, ont donné le meilleur d'eux mêmes pour réaliser :

- Un diagnostic exhaustif unanimement partagé,
- Des orientations appropriées par le conseil er articulées aux politiques prioritaires de l'Etat et mettant à contribution les spécificités locales ;
- Un PIL constitué de projets à impact certain sur les OMD et la croissance économique accélérée ;
- Des recommandations dans les domaines du financement, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi évaluation.

La réalisation de ce document a permis à la communauté rurale d'avoir un document d'orientation des politiques de développement qui permettront un développement économique et social. Pour la finalisation totale de ce document, il sera organisé un atelier de restitution/validation et son adoption par le Conseil Rural pour la réalisation de son ambition et la mise en œuvre du PIL défini.

Pour ce faire, le Conseil Rural doit s'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux afin de relever le défi de son développement économique et social.

Ce document est réalisé avec l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis (ARD/SL) et les services techniques déconcentrés autour du Comité Technique Régional (CTR) sur financement du Programme National de Développement Local (PNDL).

Comité Technique Régional :	
Bouna WARR	Directeur ARD / SL
Ousmane SOW	Responsable Division Planification et Gouvernance Locale ARD/ SL
Abdourakhmane GUEYE	Responsable Division Suivi et Evaluation ARD/SL
Amadou Malaw SOW	Responsable Communication ARD /SL
Moctar DIAGNE	(Service Régional de l'Aménagement du **Territoire**)
Daouda BODIAN	(Service Régional des Eaux et Forêts)
Abiboulaye LO	CADL Dagana
El hadji Boubacar DIA	(Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés)
Adama NDIANOR	(Service Régional de l'Hydraulique)
Abdoulaye SENGHOR	(Service Régional de l'Assainissement)
Monsieur MBAYE	(Service Régional de l'Action Sociale)
Aminata Bâ Dia SOW	(ISRA)
Khaly FALL	(SAED)
Demba DIALLO	CONCAD
Aby Bâ THIOYE	(Service Régional d'Appui au Développement Local)
Malang SARR	(Point Focal PRDI)
Mouhamadou Lamina FAYE	(Service Régional de la Planification)
Sokhna DIOP	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
Famara MBAYE	(Service Régional de l'Aménagement du Territoire)
Moustapha DIOP	(Service Régional de l'Action Sociale)
Oumy DIOP	(Service Régional de la Statistique)

Arona SOW	Agents D'appui
Animateurs locaux :	
Fatou M'BAYE	Khady Séye
Fatou SARR	Khady GUÉYE
Mamadou SOW	Yacine DIOP
Magatte SOGUE	

©ARD/SL Décembre 2011
Tél : +221 339617767 * +221 339618399
Conception graphique : ARD de Saint-Louis

Agence Régionale de Développement / ARD

Région de Saint-Louis
83, Route de Khor, Ex Hôtel Holidays
Tél : 221 33 961 77 67
Fax : 221 33 961 83 99
Email : ard-sl@orange.sn

PNDL

Programme National de Développement Local

5 avenues Carde, Immeuble Caisse de Sécurité Sociale (SENEGAL)
Tél : 221 8895060 fax : 221 823 88 35
Bp : 6558 Dakar Etoile
Email : pndl@pndl.sn

Décembre 2011